

RAPPORT DE LA

tenue à Libreville, Gabon
14-30 septembre 1972

**SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR L'AFRIQUE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT

de la

SEPTIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO

pour

l'AFRIQUE

LIBREVILLE - GABON

14-30 septembre 1972

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Bureau régional pour l'Afrique

P.O. Box 1628

Accra - Ghana

1972

	<u>TABLE DES MATIERES</u>	Pages
I.	<u>INTRODUCTION</u>	1
	Organisation de la Conférence	1
	Cérémonie d'inauguration	2
	Election du Président et des Vice-Présidents	2
	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	<u>RESUME DES DEBATS</u>	3
	<u>Situation et perspectives alimentaires et agricoles, et activités de la FAO dans la région</u>	3
	Discours d'ouverture du Directeur général	3
	Déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA	6
	Exposé du Sous-Directeur général, représentant régional pour l'Afrique	8
	Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	10
	Exposés nationaux	11
	Exposé final du Directeur général	15
	<u>Rôle et fonctions des Bureaux régionaux et des Bureaux dans les pays en relation avec les rôle et fonctions du Siège</u>	17
	Résolution I	18
	<u>Secteurs importants pour le développement agricole et orientation future concernant les grands problèmes de la Région</u>	19
	Aspects internationaux des ajustements agricoles en Afrique dans le cadre de la stratégie pour l'Afrique au cours de la DD2	19
	Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture	21
	Résolution II	24
	Le développement de l'élevage en Afrique	25
	Résolution III	27
	Résolution IV	28
	Les activités forestières en Afrique	28
	Politiques alimentaires et nutritionnelles	30
	Mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique	32

	Pages
Problèmes d'emploi rural et programmes de développement agricole	34
Situation de l'enseignement agricole	36
Etat de la recherche agronomique	37
Résolution V	40
Propositions pour le Programme régional à moyen terme	40
III. <u>CONCLUSIONS</u>	42
Adoption du Rapport de la Conférence	42
Autres questions	42
Participation à la Conférence régionale de la FAO	42
Distribution des documents et publications de la FAO	42
Invitations à la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	42
Cérémonie de clôture	42
Remerciements au Secrétariat de la Conférence	43
IV. <u>ANNEXES</u>	
I. Liste des participants	44
II. Résumé des recommandations	61
III. Ordre du jour	69
IV. Liste des documents	71
V. Comités techniques I et II	73

I. INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

1. La septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue à la Maison du Parti, à Libreville (Gabon) du 14 au 30 septembre 1972. La session plénière de la Conférence a été précédée par des réunions de deux comités techniques, qui ont siégé du 14 au 22 septembre 1972.

Etaient représentés les Etats Membres suivants:

Algérie	Mali
Botswana	Mauritanie
Burundi	Maurice
Cameroun	Maroc
République centrafricaine	Nigeria
Tchad	Rwanda
République populaire du Congo	Sénégal
Dahomey	Sierra Leone
Ethiopie	Soudan
France	Souaziland
République gabonaise	Togo
Gambie	Tunisie
Ghana	Ouganda
Côte-d'Ivoire	République unie de Tanzanie
Kenya	Haute-Volta
Lesotho	République du Zaïre
Libéria	Zambie

2. Etaient également représentées les institutions des Nations Unies ci-après:

(i) Organismes opérationnels des Nations Unies:

Nations Unies (ONU)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme alimentaire mondial (PAM)

(ii) Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

(iii) Institutions spécialisées :

Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

(iv) Organisations intergouvernementales:

Communauté est-africaine (EAC)
Organisation de l'Unité africaine (OUA)
Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO)
Communauté économique européenne (CEE)

Les Etats suivants avaient envoyé des observateurs :

Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique
Saint-Siège

3. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Cérémonie d'inauguration

4. Dans son discours d'ouverture, le Directeur général a rendu hommage au Gabon pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter aux travaux de la FAO et a demandé au Vice-Président, au nom de la Conférence, de transmettre à S.E. Monsieur Albert Bernard Bongo, Président de la République gabonaise, ses sincères remerciements d'avoir accueilli la septième Conférence régionale de la FAO. Il a fait observer que le choix de Libreville pour tenir cette Conférence symbolisait les efforts déployés par le Gabon pour s'attaquer sérieusement aux problèmes du secteur agricole dans le cadre de l'économie nationale. Le Directeur général a ensuite invité le Vice-Président à prendre la parole.

5. S.E. le Vice-Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, au nom du Président de la République, du Gouvernement et du peuple gabonais.

6. Rappelant l'importance de l'agriculture comme base du progrès économique des pays africains, le Vice-Président a souligné la complexité du développement agricole et indiqué les solutions qui pourraient permettre à ces pays d'acquérir d'une manière décisive une véritable indépendance économique.

7. Le Vice-Président a ensuite évoqué certains éléments essentiels au développement du continent africain: promotion du commerce intra-africain des produits agricoles et ses relations avec les courants d'échange internationaux, planification et harmonisation des politiques à l'échelle régionale pour les productions agricoles d'exportation (café, cacao, etc.) et ajustement de la production alimentaire au niveau national en vue de parvenir à l'autosuffisance. Le Vice-Président a estimé en outre que la coopération dans le domaine de la recherche agronomique et l'adaptation des méthodes d'éducation aux conditions africaines étaient également des facteurs d'importance pour le développement futur du continent africain.

8. Le Vice-Président, mentionnant ensuite les pénuries alimentaires périodiques, principalement dues aux faiblesses de l'infrastructure, au coût élevé des moyens de production et à l'insuffisance de la coopération internationale pour la diffusion des connaissances techniques, a exprimé l'espoir que la FAO intensifierait son assistance aux pays membres afin de surmonter ces difficultés.

9. Le Vice-Président a déclaré pour terminer qu'en Afrique 80 pour cent de la population dépendaient encore du secteur rural et que l'agriculture y resterait pendant des années encore la principale activité économique. Ce seul fait démontre l'importance capitale de la FAO pour la région. Formulant des vœux pour le plein succès des délibérations, le Vice-Président a alors déclaré ouverte la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

10. Au nom de la FAO et de tous les participants, le Directeur général a exprimé ses sincères remerciements à S.E. le Vice-Président de la République gabonaise pour le discours encourageant qu'il a prononcé.

Election du Président et des Vice-Présidents

11. A sa première séance de travail, la Conférence a unanimement élu Président M. F. Nguéma-Ndong, Ministre d'Etat chargé de l'agriculture, de l'élevage, de la recherche scientifique et de l'environnement, République gabonaise.

12. En acceptant la Présidence, M. Nguéma-Ndong s'est déclaré reconnaissant de l'honneur ainsi fait à sa personne et à son pays, et il a demandé la collaboration de toutes les délégations pour l'aider à assurer la bonne conduite des délibérations de la Conférence.

13. La Conférence a ensuite élu respectivement premier, deuxième et troisième Vice-Présidents, S.E. M. R.S. Kamanga, Ministre du développement rural, Zambie; S.E. M. Mama Chabi Fourdouna, Ministre du développement rural et de la coopération, Dahomey; et S.E. M. M.E. Hamza, Ministre de la production animale, Soudan.

Adoption de l'ordre du jour

14. La Conférence a examiné l'ordre du jour et le calendrier, qui ont été adoptés. L'ordre du jour figure à l'annexe III.

II. RESUME DES DEBATS

Situation et perspectives alimentaires et agricoles, et activités de la FAO dans la région

Discours d'ouverture du Directeur général

15. Le Directeur général a déclaré que c'était avec plaisir qu'il se retrouvait en Afrique, ce jeune et dynamique continent, où tant de vigoureux efforts sont déployés pour que tous ses habitants accèdent à une existence nouvelle et plus riche. Il a chaleureusement remercié la République gabonaise d'avoir invité la Conférence à siéger à Libreville et d'avoir mis à sa disposition d'excellentes installations. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence en mentionnant plus spécialement le Swaziland, qui avait adhéré à la FAO en novembre 1971 et assistait pour la première fois à une Conférence régionale.

16. Passant en revue les événements qui se sont produits depuis la dernière Conférence régionale ainsi que les travaux futurs de la FAO dans la région, le Directeur général a déclaré qu'en 1971 l'accroissement global de la production agricole des pays en développement s'était situé entre 1 et 2 pour cent, contre 3 pour cent en 1970. Il a ajouté cependant que l'Afrique était la seule région en voie de développement qui ait réalisé l'objectif de la deuxième Décennie du développement, c'est-à-dire un taux de croissance de 4 pour cent par an. C'est un témoignage évident, a-t-il déclaré, de la haute priorité accordée au développement de l'agriculture dans de nombreux pays africains qui se sont mis en devoir d'atteindre les buts de la deuxième Décennie du développement (DD-2).

17. Le Directeur général a toutefois averti l'Afrique qu'il ne fallait pas donner trop de poids aux résultats d'une seule année, car dans de nombreux pays la croissance de la production agricole n'a pas suivi celle de la population et, dans environ un tiers des pays de la région, la production par habitant a en fait diminué. Le problème tient moins à une inaptitude des pays à produire assez d'aliments qu'à l'insuffisante croissance de la demande intérieure et extérieure, qui n'encourage guère les agriculteurs à accroître leur production.

18. Le Directeur général a souligné que les Etats, et plus spécialement ceux qui n'ont pas encore atteint l'objectif visé, devaient intensifier leurs efforts. A cet égard, il a précisé à la Conférence dans quelle mesure la FAO pouvait apporter son assistance à l'élaboration des programmes nationaux sous l'égide du PNUD.

19. Evoquant les facteurs généraux essentiels à la croissance de l'agriculture, le Directeur général a déclaré que tout devait être mis en oeuvre pour promouvoir la recherche agronomique dans les pays en développement. A cette fin, la FAO collabore avec plusieurs pays donateurs importants, des fondations privées, la Banque mondiale et le PNUD, au sein du Groupe consultatif de la recherche agronomique. Cet effort général a permis de déterminer les actions prioritaires telles que la création de l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT), le Système automatisé d'information sur la recherche agricole (CARIS) et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), dont la création avait été approuvée par la dernière Conférence de la FAO.

20. Au sujet des aspects économiques de la production agricole, le Directeur général a parlé de la troisième session de la CNUCED qui n'a pas répondu aux espoirs d'un élargissement de la demande extérieure pour les produits originaires des pays en développement. Dans son discours de Santiago, le Directeur général avait souligné la nécessité d'un accès plus aisé aux vastes marchés des pays industrialisés pour les produits agricoles bruts et élaborés des pays en développement, qui sont essentiels à l'économie de ces pays. Cette opinion avait malheureusement trouvé peu d'écho. Cependant, on irait trop loin à dire que la troisième session de la CNUCED a été un échec total: n'a-t-il pas été convenu que les pays en développement devraient participer à des négociations -- par exemple sur la réforme monétaire et au sein du GATT -- qui jusqu'ici étaient en grande partie réservées aux pays à revenu élevé. La CNUCED elle-même a été invitée à aider les pays en développement à participer en 1973 aux négociations commerciales du GATT.

21. Le Directeur général a expliqué ensuite que la FAO continuerait à s'efforcer d'améliorer les conditions du commerce des produits agricoles des pays en développement. Cependant, la FAO, dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir les intérêts légitimes des pays en développement, doit également tenir compte de la situation des pays développés, de manière à servir les intérêts bien compris de tous les Etats Membres. Pour le commerce des produits agricoles, cela signifie que la FAO doit avant tout rechercher des politiques propres à atténuer les disparités et les distorsions actuelles de l'agriculture mondiale et à en améliorer la santé et l'équilibre.

22. Au sujet de l'ajustement agricole mondial, le Directeur général a informé la Conférence que l'étude préparatoire portant sur les pays développés avait été présentée à la Conférence régionale pour l'Europe qui s'est tenue à Munich. Selon l'analyse de la FAO, une réduction de 2 pour cent du taux d'autosuffisance agricole dans les pays développés permettrait une augmentation des exportations agricoles des pays en développement estimée à environ 4 milliards de dollars par an. Cela montre l'intérêt d'une analyse sérieuse en matière d'ajustement agricole pour trouver des solutions aux problèmes qui affligent l'agriculture mondiale. Toutefois, les problèmes qui appellent un ajustement devront être étudiés dans une optique à long terme.

23. Passant aux aspects sociaux de la croissance agricole et du développement rural, le Directeur général a déclaré que la FAO poursuivrait ardemment les efforts qu'elle déploie dans le domaine social, mais qu'il incombait principalement aux pays eux-mêmes de résoudre ces problèmes. A cet égard, il a fait observer que la croissance agricole et le développement rural ne sont pas toujours synonymes et que, à certains moments et en certains lieux, les exigences de la justice sociale devaient, à court terme, l'emporter sur les objectifs de production. On a également constaté dans le passé que pratiquement rien ne pouvait être fait dans certaines régions pour accroître la production et la productivité si les problèmes sociaux n'étaient pas d'abord résolus. En conséquence, le progrès économique et le progrès social doivent être menés de front, ce qui est possible par une action intégrée.

24. Cette action intégrée doit tenir compte du fait qu'en Afrique, l'objectif à long terme du développement rural doit être la transformation de l'économie de subsistance actuelle en une économie monétarisée. M. Boerma a souligné que cela exigera un changement radical des attitudes. Avant tout, la population ne doit pas être associée passivement à l'exécution des plans de développement, mais participer elle-même à la planification et à la décision. A cet effet, toute une série de mesures seront nécessaires: développement de la recherche économique et sociale afin de mieux connaître les populations rurales, rénovation de l'éducation et de la formation, réorientation des moyens de formation rurale et amélioration de l'infrastructure des campagnes. Parmi les conditions essentielles du développement rural intégré, il convient de mentionner en outre la suppression des obstacles d'ordre institutionnel et économique par la réforme des structures agraires périmées et la fourniture de services économiques destinés à améliorer l'approvisionnement des exploitants en moyens de production, le crédit, la commercialisation et le stockage des produits ainsi que les possibilités d'épargne et d'investissement.

25. A propos de l'aptitude de la FAO à aider les pays en développement, le Directeur général a estimé qu'il serait avantageux, à la fois pour les pays en développement et pour la FAO que l'idée d'association soit encore renforcée. Plus la FAO est informée des problèmes que rencontrent les pays, plus son assistance appuiera efficacement les politiques et les plans nationaux mis en oeuvre dans le secteur agricole. C'est pourquoi des mesures ont déjà été prises pour que les activités de l'Organisation soient beaucoup plus axées sur les besoins nationaux, principalement au moyen d'études prospectives par pays. Ces études fourniront, en outre, quantité d'autres renseignements qui se sont révélés d'une grande utilité pour les consultations avec des gouvernements dans d'autres régions. Le Directeur général a exprimé l'espoir que cette initiative recueillerait la pleine coopération et le plein appui des Etats Membres.

26. Parlant de la nécessité d'un resserrement des liens entre la FAO et les différents Etats Membres de la région, M. Boerma a de nouveau déclaré qu'il était tout à fait d'accord pour que, conformément à leurs vœux, il y ait un représentant de l'Organisation dans chaque pays et il a exprimé l'espoir que cela serait un jour possible. A l'heure actuelle malheureusement les difficultés financières de l'Organisation ne le permettent pas. Le Directeur général a souligné le rôle important des représentants permanents des gouvernements auprès de la FAO, qui contribuent à renforcer les liens et la compréhension entre l'Organisation et les Etats Membres, dans leur intérêt mutuel.

27. Au sujet de la coopération entre la FAO et les diverses organisations installées en Afrique, M. Boerma a mentionné les excellentes relations de travail établies avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire du Bureau régional et de la Division mixte de l'agriculture. Il a cité, en particulier, les efforts déployés en commun pour promouvoir le commerce intrarégional des produits agricoles, de même que les entreprises en association intéressant les pêches, ainsi que la production et la santé animales. Il a également indiqué que la coopération entre la FAO et l'Organisation de l'unité africaine venait de s'étendre à un nouveau domaine d'activité depuis l'adoption des statuts de la Commission mixte FAO/OMS/OUA de la nutrition, par la Conférence des chefs d'Etat réunie à Rabat en juin dernier. Enfin, M. Boerma a noté l'intensification de la coopération avec la Banque africaine de développement (BAD), par l'intermédiaire du Bureau régional et du Bureau BAD/FAO d'Abidjan et souligné que le recours croissant au Fonds régional pour les services d'experts-conseils permettait d'identifier des projets d'investissement agricole de plus en plus nombreux en vue de leur financement par la Banque.

28. Le Directeur général a ensuite examiné les divers facteurs qui sont à l'origine des difficultés financières actuelles, ainsi que leur incidence sur le Programme de l'Organisation, compte tenu en particulier de la révision des priorités.

29. Le Directeur général a mentionné l'effet de la réduction de 10 pour cent qu'il avait décidée en raison des difficultés financières. Bien que tous les détails ne soient pas encore fixés, il est clair que certains programmes seront réduits parce qu'il ne sera pas possible de garder tout le personnel titulaire de contrats à court terme ou de durée déterminée.

30. M. Boerma a abordé ensuite le rôle et les fonctions des bureaux régionaux, question d'un intérêt plus général pour la Conférence. Une étude a été entreprise sur la question et avant d'aller plus avant, le Directeur général souhaiterait tout particulièrement connaître les vues de la Conférence régionale, afin de pouvoir prendre des décisions qui correspondent au mieux aux intérêts de la Région. Cette question, a-t-il estimé, doit être considérée du point de vue des fonctions prioritaires et non pas d'un point de vue purement financier. Il s'est déclaré convaincu de la nécessité de définir plus clairement le rôle des bureaux régionaux, afin de délimiter leurs responsabilités par rapport à celles du Siège et des représentants dans les pays. Désormais, leur rôle serait renforcé en matière d'élaboration des politiques et des programmes de l'Organisation. C'est la conséquence logique d'une politique clairement adoptée au cours des dernières années afin d'accroître l'influence des conférences régionales dans la sélection des priorités et l'élaboration des programmes de l'Organisation. A cet effet, les conférences régionales ont besoin de l'appui des bureaux régionaux pour analyser les problèmes et secteurs critiques, et le Directeur général a estimé que les bureaux régionaux devaient être renforcés pour remplir cette fonction par un personnel

de haut niveau. Parallèlement, les bureaux régionaux accorderaient moins d'importance que dans le passé aux activités d'assistance technique directe, qui pourraient être assurées au moyen d'autres ressources de l'Organisation et prévues dans la programmation par pays.

31. Le Directeur général a indiqué que la question des priorités de l'Organisation devait être d'abord sous un triple aspect. Premièrement, compte tenu des domaines prioritaires de la FAO, ses efforts s'orientent naturellement en fonction de certaines priorités d'ordre général sur le plan de l'agriculture mondiale. Deuxièmement, il y a quelques autres orientations prioritaires qui dépendent de la structure même des activités de la FAO. Troisièmement, l'ensemble de la question des priorités doit être envisagée en fonction du Plan à moyen terme.

32. Outre les trois priorités générales déjà mentionnées - la recherche agronomique, l'ajustement agricole et les facteurs sociaux affectant le développement rural - le Directeur général en a mentionné une quatrième - la question de l'environnement, préoccupation majeure de la FAO, par la nature même de ses activités. M. Boerma a fait observer qu'il était peu douteux que la recherche d'une solution à ce problème aurait des répercussions considérables sur certains des programmes de la FAO.

33. Quant aux autres opérations prioritaires, dans la structure des travaux de la FAO, il a informé la Conférence de sa décision de centraliser les responsabilités pour la coordination de l'analyse des politiques de la FAO pour tous les aspects du développement agricole, au sein du nouveau Département des politiques économiques et sociales. Il a en outre informé la Conférence de sa décision de renforcer le rôle de la Division des institutions rurales en matière de politique, et de créer, afin d'améliorer les opérations de terrain, un comité pour l'examen du programme de terrain, qui sera chargé de l'élaboration des projets et d'assurer l'examen permanent du programme de terrain et des problèmes rencontrés.

34. En ce qui concerne l'ensemble de la question des priorités considérées en fonction du Plan à moyen terme, le Directeur général a déclaré qu'afin de bien définir les priorités relatives à assigner aux divers programmes prévus dans le plan, la Conférence, à sa seizième session, avait renvoyé la question devant les Comités du Conseil - agriculture, pêches, forêts et produits - en les invitant à formuler des recommandations qui pourraient être examinées en premier lieu par les conférences régionales actuellement en cours. Le Directeur général a expliqué ensuite qu'en raison des difficultés identiques que ces comités ont rencontrées dans le choix des priorités et également de la crise financière, ces recommandations n'avaient pu être présentées à la Conférence régionale, mais qu'elles seraient prêtes à temps pour la prochaine session du Conseil en novembre. Dans ces conditions, le Directeur général a invité la Conférence à établir les priorités à moyen terme sur la base du document du Bureau régional concernant les propositions du Plan à moyen terme et les activités connexes. Il a invité la Conférence à tenir compte, dans l'établissement des priorités à moyen terme, de ce qu'il avait dit sur la façon dont, à son avis, les bureaux régionaux devraient être renforcés, étant donné que la définition des problèmes prioritaires de la Région par les pays eux-mêmes pourrait avoir une importante incidence sur la révision des structures du Bureau régional.

35. M. Boerma a déclaré en conclusion que si la vaste majorité des pays d'Afrique pour des raisons qu'ils n'ont ni voulues, ni choisies, sont parmi les derniers adhérents de l'Organisation, ils n'en ont pas moins fait preuve d'un dynamisme et d'une faculté d'adaptation remarquables. Ils se sont engagés résolument dans la voie de l'avenir avec une rapidité impressionnante et, avec une rapidité tout aussi grande, ils ont fait leur le concept de la coopération internationale qui est le plus grand espoir de l'humanité.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA

36. M. F.E. Pinder, Conseiller spécial, a prononcé une déclaration au nom de M. R.K.A. Gardiner, Secrétaire exécutif de la CEA.

37. M. Gardiner a évoqué les problèmes et les impératifs du développement agricole en Afrique. Il a fait remarquer que malgré l'effort déployé par les gouvernements avec l'assistance du PNUD, de la BIRD, de la FAO et des programmes bilatéraux, la production alimentaire ne suit pas la demande sans cesse croissante, de sorte que les importations de produits alimentaires représentent encore 20 pour cent ou plus de la valeur totale des importations de la Région. Les deux tiers des produits alimentaires importés en Afrique de l'Ouest proviennent d'autres continents, et les demandes d'aide alimentaire n'ont cessé de croître, en raison des différences de prix entre régions et des fluctuations saisonnières. Ce phénomène s'explique en partie par les difficultés de transport et de communication, et aussi par l'absence d'une organisation permettant la distribution efficace et économique des produits alimentaires. M. Gardiner a déclaré que l'heure était venue d'étudier sérieusement les moyens d'améliorer les services de distribution des produits consommés localement, avec une collaboration technique étrangère.

38. La reconnaissance du fait que l'agriculture est la principale source de devises, a déclaré le Secrétaire exécutif, a suscité des inquiétudes concernant à la fois le volume de la production destinée à l'exportation et le prix unitaire des produits. Les fluctuations des prix de ces derniers entraînent souvent une diminution des recettes, malgré l'augmentation de la production. Une des solutions proposées pour stabiliser le revenu des exportations est la diversification, qui ne peut être considérée comme une panacée, car la diversification entreprise dans un pays peut entraîner une augmentation de la production de denrées déjà fournies par d'autres pays, d'où une baisse des prix. Une combinaison d'accords officiels sur les prix et de dispositions judicieuses par des organisations de producteurs en matière de commercialisation aboutirait à un système plus souple et plus rémunérateur. Le Secrétaire exécutif a souligné que le moment était venu pour les pays africains de considérer la production destinée à l'exportation en fonction des réalités, d'examiner la mesure dans laquelle leurs produits peuvent faire face à la concurrence et de s'efforcer de se faire une place sur les marchés mondiaux.

39. Au sujet de l'importance de l'agriculture dans le capital national, M. Gardiner a déclaré que l'on sous-estimait le montant des capitaux investis dans l'agriculture, ainsi que celui des revenus en espèces et en nature des agriculteurs. La compréhension de l'importance de ces deux facteurs, capital et revenu, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de développement agricole. Il est en fait indéniable que la création d'établissements de recherche et de formation professionnelle, de services de vulgarisation, de même qu'une assistance pour l'acquisition des facteurs de production essentiels sont des revendications légitimes que la communauté agricole a le droit de présenter aux gouvernements. En revanche, d'autres activités concourant à la formation de capital, telles que l'organisation pendant la morte-saison d'équipes de travail, qui participeraient à la construction d'ouvrages d'irrigation, à l'entretien des pistes et à la construction de routes, à l'édification d'installations de stockage et de distribution, peuvent être financées et exécutées par les agriculteurs eux-mêmes, comme cela se fait dans d'autres parties du monde.

40. Mentionnant les politiques des prix appliquées par les gouvernements des Etats africains, le Secrétaire exécutif a déclaré que les prix des produits alimentaires avaient augmenté, mais nullement dans la même proportion que ceux des articles manufacturés et autres biens importés. Dès lors, peut-on dire que le producteur africain reçoit un prix équitable pour ses produits, en particulier ceux qui sont destinés à la consommation locale? L'hypothèse qu'un prix qui incite l'agriculteur à accroître sa production peut être considéré comme équitable, est assez simpliste et a une incidence sur la transformation des structures agricoles. On pourrait peut-être trouver une solution au problème des pénuries alimentaires par l'examen de la structure des prix, des besoins des consommateurs et des estimations des agriculteurs quant à leurs revenus. On pourrait même ajouter que les possibilités de dépenses de l'agriculteur - existence de biens d'incitation - contribuent grandement à stimuler les agriculteurs à produire davantage.

41. M. Gardiner est ensuite passé à l'examen du problème de la fiscalité agricole. Depuis la création des offices de commercialisation, les réserves de stabilisation des prix ont été utilisées pour financer des projets de développement, privant ainsi l'agriculture d'une bonne partie de ses revenus. Le système, avec toutes ses limites, est considéré comme allant de soi dans les plans de développement et même par les conseillers internationaux. On peut, toutefois, se demander quel devait être le rôle des recettes de l'agriculteur dans le développement économique national, puisque l'augmentation des moyens de paiement dans les zones rurales signifie une extension de l'économie de marché, un élargissement des débouchés ouverts aux articles manufacturés locaux et une source possible d'encouragements favorable au développement dans tous les secteurs de l'économie. Compte tenu de ces aspects du développement agricole, le Secrétaire exécutif a suggéré qu'à une date ultérieure le Bureau régional de la FAO prête son concours pour l'établissement d'une charte de l'agriculteur africain, qui définirait ses conditions de travail et son salaire minimum.

42. Examinant certains programmes agricoles auxquels participe la CEA, il a mentionné le projet commun CEA/FAO sur la coopération économique et les échanges régionaux dans le domaine de l'agriculture, qui a pour objet de contribuer à résoudre certains problèmes de commercialisation et de distribution. Il a déclaré que la première phase de l'étude concernant l'Afrique de l'Ouest avait été examinée en décembre, au séminaire de Bathurst, dont le rapport a été communiqué à la conférence. La phase II du projet doit être entreprise prochainement d'après les recommandations formulées au séminaire. Un autre projet, auquel la CEA collabore activement, est celui de l'ADRAO, qui offre la possibilité de résoudre le problème de la pénurie de riz en Afrique de l'Ouest. L'Association pour le progrès des sciences de l'agriculture en Afrique (AAASA) permet aux agronomes d'échanger leurs vues et de comparer leur expérience. M. Gardiner a mentionné ensuite le projet relatif aux réserves alimentaires en Afrique de l'Est, entrepris en collaboration avec l'OUA et la FAO, ainsi que l'étude sur le développement de l'élevage qui porte initialement sur sept pays d'Afrique australe et sera ultérieurement étendu à l'Afrique de l'Ouest. Il a également mentionné la collaboration de la CEA avec le Groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale en vue de favoriser la création d'un centre international de recherche sur la production et la santé animales en Afrique.

43. Examinant les structures des institutions internationales, le Secrétaire exécutif s'est demandé si elles constituaient actuellement un instrument efficace pour attaquer les problèmes de l'Afrique. Il s'est demandé en outre s'il ne serait pas préférable de doter les bureaux régionaux et le Siège de la CEA d'un noyau de personnel qui s'occuperait de la correspondance, offrirait des services de documentation, fournirait les moyens matériels nécessaires à la tenue des conférences, rédigerait les rapports, participerait à la détermination du mandat des équipes d'action et à la vérification des études et des rapports en prévision de leur adoption. Avec un dispositif de ce genre, les équipes d'action seraient instituées selon les circonstances pour s'occuper de problèmes déterminés et pourraient être financées avec les fonds attribués actuellement pour le personnel ordinaire. Au sujet des équipes d'action, il a indiqué que les fonctionnaires internationaux devenaient de plus en plus, à l'heure actuelle, de pseudo-diplomates sans contact avec les agriculteurs et avec les techniciens nationaux qui l'assistent pour lui permettre de résoudre les problèmes particuliers de développement. A cet égard, l'argument en faveur des équipes d'action et des projets bien déterminés ressort renforcé de l'expérience récemment acquise dans différents pays de la Région. M. Gardiner a souligné qu'il était salubre de s'attacher à atteindre un objectif unique grâce à des projets lancés avec le concours de la CEA, tels que l'ADRAO (riziculture), le projet sur l'élevage et le projet pour la promotion des échanges de produits alimentaires.

Exposé du Sous-Directeur général, représentant régional pour l'Afrique

44. Le représentant régional a passé en revue la situation de l'agriculture dans la région au cours des deux précédentes années. Il a souligné l'importance des conditions météorologiques pour une grande partie de la production agricole africaine et les effets défavorables qu'elles ont eus en 1970 sur les cultures vivrières. Le taux annuel de croissance par habitant a été en 1971 de 1 pour cent pour la production agricole en général, et de 2 pour cent pour la production alimentaire. Avec 10 pour cent du cheptel bovin du globe, l'Afrique n'a réalisé que 4 pour cent de la production mondiale de viande. La production forestière s'était caractérisée par une certaine stagnation. Seule la production halieutique de l'Afrique avait continué d'augmenter en 1970/71, à un taux d'environ 4 pour cent tout au long des dix dernières années.

45. M. Mensah a noté que la diversification de la production agricole reste un objectif important de la plupart des plans de développement, qui contribue à réduire la dépendance excessive à l'égard de la monoculture et que les pays manifestent un intérêt grandissant pour la planification agricole. Pas moins d'une trentaine de pays mettent en oeuvre un plan de développement. Cependant, la priorité donnée à l'agriculture dans les plans de développement ne s'accompagne pas toujours de ressources financières adéquates dans le budget des ministères responsables du développement rural.

46. S'agissant du commerce des produits agricoles, halieutiques et forestiers, le représentant régional a reconnu qu'à l'échelle mondiale, la crise financière internationale avait atteint son point culminant en décembre et avait eu des répercussions en Afrique, étant donné que le commerce africain se dirige principalement vers les pays développés, le commerce intra-africain ne représentant que 7 pour cent des importations et 6 pour cent des exportations de la région. Ainsi, la forte augmentation des recettes en devises dont avaient bénéficié les pays africains en 1970 ne s'est pas répétée en 1971. Les exportations ont fortement baissé en volume, la réduction ayant affecté principalement le groupe des produits alimentaires et fourragers. Cette réduction des exportations de produits alimentaires a toutefois été dans certains pays le résultat d'une politique délibérée visant à faire profiter le marché intérieur de l'accroissement de la production vivrière. Cette tendance a été particulièrement nette pour les céréales, les graines oléagineuses et le sucre, pour lesquels l'augmentation de la production s'est accompagnée d'une diminution des exportations. En ce qui concerne les importations, la promotion des mesures de substitution a permis un ralentissement sensible des importations de produits agricoles de 1 pour cent par an en volume par rapport à 1970, mais de 7 pour cent en valeur, en raison de la hausse générale des prix, ce qui plaide en faveur d'un renforcement de la politique de substitution.

47. Le représentant régional a poursuivi que, conformément à un vœu émis à la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, le Secrétariat a produit un document ARC/72/INF/4, faisant le point de la mise en oeuvre des recommandations formulées à la sixième Conférence régionale. Il a expliqué que la FAO s'efforce d'encourager une approche intégrée du développement rural dans le cadre des domaines prioritaires: amélioration de la productivité, guerre au gaspillage, accroissement de la production protéique, mobilisation des ressources humaines, gains et économies de devises, et planification. Plusieurs activités importantes et encourageantes ont eu lieu au cours de l'exercice précédent, par exemple l'assistance accordée aux Etats Membres pour délimiter des zones indemnes permettant la production de viande exportable, et le "jumelage industriel", nouvelle forme d'entreprise dans le domaine de la transformation des produits agricoles et alimentaires, qui donne aux petites et moyennes entreprises des pays en développement la possibilité de coopérer avec des entreprises du même secteur des pays développés.

48. Mentionnant la planification agricole, le représentant régional a noté que la FAO avait contribué, en collaboration avec le PNUD/FS, à la création d'unités de planification dans les ministères de l'agriculture. A cet égard, il a attiré l'attention de la Conférence sur la nouvelle formule de programmation par pays du PNUD, qui donne aux pays l'essentiel du pouvoir de décision. Pour assurer la mise en oeuvre des recommandations formulées à la présente Conférence, il a invité les délégués à veiller à ce que des fonds suffisants soient prévus dans les programmes nationaux du PNUD pour l'exécution des projets nationaux et régionaux de développement agricole.

49. M. Mensah a mentionné l'important aspect des activités de la FAO dans la région qu'est la coopération avec les organisations de l'ONU et avec les autres organisations régionales participant aux diverses tâches de développement. Il a noté que dans leurs déclarations, le Directeur général et M. Gardiner avaient traité ce problème, sur lequel on ne saurait trop insister.

50. A propos de l'orientation future des activités de la FAO en Afrique, le représentant régional a indiqué qu'elle doit tenir compte non seulement des résolutions des conférences précédentes, mais aussi de la stratégie internationale de la deuxième Décennie pour le développement et de la stratégie du développement pour l'Afrique au cours des années soixantedix. Elle sera en outre influencée par les conclusions de l'Etude sur les ajustements

agricoles ainsi que par les conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, dont le Directeur général avait parlé à la séance du matin. Il a invité la Conférence à formuler des recommandations précises et concrètes sur les actions à entreprendre en priorité à la lumière des propositions soumises dans le cadre du programme à moyen terme.

51. Le développement rural étant par essence un long processus, a déclaré M. Mensah, les domaines clés d'intervention n'ont guère changé depuis la sixième Conférence régionale de la FAO. Il a donc conseillé aux Etats Membres de mettre l'accent sur les domaines suivants: expansion du commerce intrarégional, amélioration de la planification agricole et notamment des politiques alimentaires et nutritionnelles, poursuite des efforts en matière d'autonomie alimentaire, développement de la production animale, des pêches et des forêts, intensification de la recherche agronomique et formation des hommes à tous les niveaux. Il a déclaré ensuite que les recommandations formulées à la présente conférence, ainsi qu'aux Conférences précédentes, permettraient aux organes directeurs de la FAO de déterminer les lignes de force de l'action de l'Organisation en Afrique pour le futur immédiat, ainsi qu'à moyen et long terme.

52. A propos des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des programmes M. Mensah a déclaré qu'elles étaient dues à la complexité de la procédure d'intervention de la FAO, aux problèmes que pose aux pays la nécessité de remplir leurs engagements de contrepartie et à la formation du personnel. Il s'est déclaré convaincu toutefois que tous ces obstacles pourraient être surmontés si la volonté d'association existait entre les pays membres et la FAO était encore renforcée.

53. Il a assuré la Conférence que la FAO continuerait à répondre aux besoins prioritaires de la région, tels que les ont définis les comités techniques de la septième Conférence régionale de la FAO. En conclusion, le représentant régional a exprimé sa conviction que seuls un effort sans relâche et une étroite coopération entre toutes les parties intéressées permettraient de préparer un meilleur avenir pour les populations rurales africaines.

Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

54. Au nom du Directeur exécutif du PAM, M. J.S. Annan a donné lecture d'une déclaration relative aux activités du Programme. L'importance du Programme pour la région ressort du fait que tous les pays africains indépendants, à l'exception de deux, y participent volontairement soit comme donateurs de produits et/ou d'espèces, soit comme bénéficiaires de l'aide alimentaire multilatérale. Les réserves du Programme ont fortement augmenté, passant de 28 millions de dollars en 1963 à environ 125 millions par an en 1969/70. Pour un certain nombre de raisons, cette tendance s'est renversée et durant l'exercice 1971/72, elles sont tombées à environ 125 millions de dollars, de sorte que l'objectif de 300 millions de dollars visé d'ici à 1975 semble, dans l'état actuel des choses, avoir peu de chance d'être atteint. Cependant, l'intérêt porté au Programme continue de croître, comme le montre le fait que les pays qui contribuent volontairement aux ressources du Programme sont plus de 80, le total cumulatif des ressources engagées étant de 1 051 171 707 dollars.

55. Le Directeur exécutif a déclaré que les ressources disponibles apparaissent maintenant insuffisantes pour répondre à la demande croissante. En outre, la composition du "panier alimentaire" du Programme s'est dégradée, car les quantités d'aliments riches en protéines sont actuellement si faibles que l'on craint de ne pas pouvoir réaliser les objectifs nutritionnels de nombreux projets, spécialement ceux qui concernent les groupes vulnérables. Le riz est également un produit rare qui n'a jamais été abondant depuis le début du Programme. L'un des moyens de remédier à l'insuffisance des disponibilités est d'accroître la proportion des ressources en espèces fournies au Programme, comme il avait été recommandé à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette solution aurait le double avantage de contribuer à accroître le commerce d'exportation des produits alimentaires, en particulier pour les pays en développement, et d'améliorer le niveau et la composition du panier de vivres du PAM. Le Directeur exécutif a informé la Conférence que le Programme, dans la mesure de ses faibles ressources en espèces, a déjà acheté des produits à des pays exportateurs en voie de développement; ainsi, dix pays de la région

Afrique ont déjà bénéficié d'achats du PAM pour un montant d'environ 1,3 million de dollars. Pour que le Programme soit mieux en mesure d'acquérir des produits alimentaires dans les pays en développement, il a invité plus particulièrement les pays riches en ressources pétrolières à apporter des contributions en espèces et à permettre une plus grande application de ce principe.

56. Le Directeur exécutif a attiré l'attention en particulier sur les projets de développement des activités humanitaires du PAM en Afrique et indiqué que sur plus de 1 milliard de dollars engagés dans plus de 500 projets de développement répartis dans le monde entier, la région Afrique bénéficie de 153 projets d'un coût global de plus de 165 millions de dollars, soit 15 pour cent du total. L'Afrique bénéficie en outre du plus grand nombre de projets de développement des ressources humaines, ayant trait notamment aux écoles, collèges et universités, ainsi qu'aux centres de formation professionnelle, ce qui témoigne du fait que les jeunes nations indépendantes désirent accélérer la formation de main-d'oeuvre qualifiée à tous les niveaux, notamment pour la mise en oeuvre de leurs plans de développement. Le PAM, en collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies et la FAO, aide à la réinstallation d'un certain nombre de réfugiés et plus de 23 millions de dollars ont été consacrés à 56 opérations de secours d'urgence nécessitées par des sécheresses et de mauvaises récoltes en Afrique. Les autres opérations agricoles entreprises dans la région avec l'appui du PAM ont trait à la diversification des cultures, à la production animale et laitière, aux forêts et, dans une moindre mesure, au développement des pêches continentales. En ce qui concerne le développement de la production laitière, le Directeur exécutif a souligné l'importance que le PAM attache au nouveau programme international de coordination du développement laitier, dans le cadre duquel le PAM collabore pleinement avec la FAO pour aider les pays en développement à élaborer des plans de développement de la production laitière.

57. Le Directeur exécutif a déclaré qu'en dépit de quelques échecs et difficultés d'exécution, les résultats des activités du Programme sont très réconfortants. Les échecs ont un effet stimulant et les réalisations sont autant d'encouragements à poursuivre, de concert avec les gouvernements participants, les objectifs de cette oeuvre de coopération internationale aussi longtemps qu'une aide alimentaire multilatérale s'imposera.

Exposés nationaux

58. Les exposés nationaux présentaient principalement des observations visant la déclaration de politique du Directeur général. Toutefois, ils examinaient également d'une manière générale les principales activités et réalisations agricoles nationales.

59. De nombreuses délégations se sont félicitées des programmes et des activités de la FAO en Afrique et ont réaffirmé leur soutien à l'Organisation des Nations Unies en général, à ses institutions spécialisées et à la FAO en particulier, car, ont-elles estimé, c'est seulement par une telle coopération internationale, conjuguée à un effort d'auto-assistance individuel, que les pays en développement pourront élever le niveau de vie de leurs populations.

60. Les exposés nationaux ont souligné que, l'agriculture occupant une place prédominante dans la plupart des pays de la région, une place croissante était accordée au développement de ce secteur dans les plans nationaux. La plupart des pays de la région se sont fixé des objectifs et des taux de croissance économiques dans le cadre de cycles de développement quadriennaux ou quinquennaux, d'améliorer le niveau de vie d'une population qui s'accroît rapidement. Bien que ces objectifs soient atteints dans de nombreux pays représentés à la Conférence, les problèmes qui, de ce fait, auraient dû être résolus sont devenus encore plus alarmants. En fait, l'écart de revenus entre les pays industrialisés et les pays en développement s'est creusé davantage. D'autre part, la valeur des produits industriels continue de croître tandis que celle des produits primaires diminue. La baisse des prix des produits primaires d'origine agricole jointe à la poussée démographique ont contraint les pays à financer des projets ad hoc et à court terme destinés à résoudre les problèmes créés par l'expansion de la population urbaine, aux dépens des programmes de développement à long terme.

61. En ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour, la Conférence s'est félicitée de la procédure adoptée pour les conférences régionales et qui consiste à faire précéder la session plénière de réunions de comités techniques permettant aux experts nationaux d'examiner d'une façon approfondie les aspects techniques de la plupart de ces questions. Certaines délégations ont cependant fait remarquer que les pêches, qui sont d'une grande importance pour l'Afrique, ne figuraient pas à l'ordre du jour, et elles ont invité le Directeur général à ne pas omettre des questions d'une telle importance lors des futures conférences régionales.

62. De nombreuses délégations, soulignant que la Région devait subvenir elle-même à ses besoins pour les produits vivriers de base, ont appelé l'attention en particulier sur la nécessité d'accroître la production alimentaire par une intensification des cultures et une amélioration de la productivité afin d'assurer des approvisionnements suffisants et équilibrés pour les populations rapidement croissantes. Etant donné que l'autosuffisance est un objectif universellement admis pour les cultures vivrières, certaines délégations ont recommandé instamment de faire une plus grande place à la recherche agronomique sur des céréales locales telles que le maïs, le sorgho, le millet et le riz, ainsi qu'à l'amélioration du stockage, de la transformation et de la distribution des produits alimentaires, spécialement dans les zones rurales.

63. De nombreuses délégations ont mentionné les possibilités d'accroître le développement de l'élevage dans la Région compte tenu de la demande illimitée de viande de bœuf sur le marché mondial. A cet égard, elles se sont félicitées des efforts déployés par la FAO en faveur de la création de zones indemnes pour l'élevage et la production de viande. Elles ont également loué la campagne commune d'éradication de la peste bovine et demandé instamment qu'une plus grande importance soit accordée à la lutte contre les principales maladies qui ont des répercussions à la fois sur la production et sur le commerce. Elles ont également noté que la faible productivité, la surcharge, la malnutrition, l'alimentation en eau, étaient autant de problèmes qui faisaient obstacle au développement d'une industrie viable de l'élevage en Afrique, et ont instamment invité la FAO à fournir une assistance accrue aux pays membres pour permettre une exploitation rationnelle des possibilités de l'élevage dans la Région. Certaines délégations ont également noté l'assistance croissante fournie par le Programme alimentaire mondial pour le développement de la production laitière.

64. Certains pays ont insisté sur le problème des pêches le long des côtes africaines et lancé un appel en faveur d'une pleine coopération entre les pays africains pour exploiter ces ressources dans l'intérêt général. Ils ont également exhorté la FAO et la BIRD à augmenter l'assistance qu'elles fournissent pour le développement des pêches afin de remédier à l'insuffisance de protéines dans la Région.

65. Plusieurs délégations ont souligné l'importance pour l'économie régionale des forêts, qui sont une des principales sources de devises. Les délégations ont exprimé leur appui aux efforts accomplis par la FAO pour intensifier les activités forestières en Afrique et demandé une assistance accrue pour améliorer les méthodes d'exploitation, la régénération et le reboisement, la création d'industries du bois et une meilleure exploitation des essences secondaires. Les délégations ont également noté que les forêts avaient une importance incontestable et étaient indispensables à l'efficacité des pratiques d'utilisation du sol, à la restauration des terres, à la lutte contre l'érosion des sols et à la gestion de la vie sauvage.

66. La plupart des délégations ont approuvé les vues du Directeur général sur le rôle capital de la recherche et de la formation professionnelle dans la croissance agricole des pays en développement et souligné la nécessité d'une régionalisation d'une internationalisation plus poussée des recherches organisées dans le cadre de programmes analogues à celui de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO). Quelques délégations ont noté que cette formule n'était pas nouvelle dans la Région; dans le passé, en effet, il y avait eu de nombreuses autres institutions sous-régionales, telles que l'Institut de recherche sur le cacao et l'Institut de recherche sur le palmier à huile en Afrique de l'Ouest.

67. Les délégations se sont félicitées de la proposition du Directeur général, selon laquelle l'ajustement agricole international serait le principal thème de la dix-septième session de la Conférence de la FAO, prévue pour l'année suivante. Les pays en développement et les pays développés pourront ainsi confronter leurs vues sur la question et exprimer leurs désirs. De nombreuses délégations ont souligné que la notion d'ajustement est plus large que celle de commerce et englobe les questions économiques, financières, sociales, agricoles, institutionnelles et politiques.

68. Certaines délégations, mentionnant les délibérations de la troisième session de la CNUCED, ont constaté que les pays développés n'étaient pas encore prêts à faire des concessions aux pays en développement en matière de libéralisation des politiques commerciales. Elles ont indiqué que c'était là un domaine dans lequel il y avait de grandes possibilités d'ajustement international et la FAO ainsi que les autres institutions des Nations Unies devront faire pression sur les pays développés, car si les conditions du commerce ne sont pas équitables, la deuxième Décennie du développement des Nations Unies sera condamnée à l'échec. D'autres délégations ont estimé que l'aide financière, le remboursement des prêts, les prix et les conditions auxquels capitaux et articles manufacturés sont fournis aux pays en développement, devraient être envisagés dans le cadre de l'ajustement international, pour que l'écart entre pays riches et pays pauvres puisse être réduit au cours de la deuxième Décennie du développement. Un autre problème mentionné à la Conférence, qui devrait faire l'objet d'un examen sérieux à la prochaine Conférence générale de la FAO, est celui de l'incidence des produits synthétiques sur le commerce des denrées agricoles.

69. Plusieurs délégations ont souligné l'importance pour la Région des opérations agro-industrielles, dont la viabilité dépend des marchés régionaux ou sous-régionaux et préconisé des entreprises en association avec les pays développés ou entre pays africains pour la création de telles industries.

70. La Conférence a insisté sur le fait que l'un des principaux objectifs de l'ajustement international devrait être d'aboutir à un accord pour que d'ici à la fin de la deuxième Décennie du Développement, les pays développés cessent de procéder à la transformation des produits primaires agricoles importés des pays en développement. Il conviendrait également d'encourager l'importation de produits agricoles transformés et semi-transformés des pays africains. Un ajustement de ce genre conduirait à la création d'emplois pour la population africains, qui pourrait compter environ 370 millions de personnes en 1980.

71. Les pays membres ont été unanimes à reconnaître que le commerce intra-africain et la coopération dans le domaine de l'agriculture étaient un secteur sur lequel il fallait mettre davantage l'accent et ils ont pleinement approuvé le rapport du Comité technique sur cette question, ainsi que les conclusions du Séminaire pour l'Afrique de l'Ouest tenu à Bathurst en décembre 1971. De nombreuses délégations ont indiqué qu'il était grand temps de prendre des mesures concrètes au niveau politique pour faciliter une mise en oeuvre rapide des recommandations formulées à la présente Conférence. Plusieurs délégations ont fait observer que les principaux obstacles aux échanges sont notamment le problème des communications et de la convertibilité des monnaies; elles ont noté que les pays étudient sérieusement la question, comme en témoignent les projets d'axes routiers africains Est-Ouest et transaharien. Les délégations ont invité instamment la FAO et la CEA à intensifier leurs efforts pour aider les pays à mettre en oeuvre les conclusions de toutes ces études dans le cadre de programmes de coopération active entre pays ou groupes de pays de la Région. Les pays ont demandé que, comme l'avait recommandé le Séminaire de Bathurst, les études de la phase II sur le commerce intrarégional soient entreprises immédiatement.

72. Plusieurs délégations ont estimé, d'accord avec le Directeur général, que l'objectif à long terme du développement rural en Afrique devait être de transformer les systèmes économiques et sociaux existants de façon à passer d'une économie de subsistance à une économie entièrement commerciale et monétaire. Au sujet de l'accroissement de la productivité agricole demandé par le Directeur général, certaines délégations ont fait observer que la réalisation de cet objectif était sérieusement gênée par la hausse du coût des biens de production importés alors que les prix des produits agricoles sont restés stationnaires. De

nombreuses délégations ont souligné que pour réaliser la transformation des systèmes économiques et sociaux existants, il faudrait apporter aux agriculteurs africains un soutien accru dans les secteurs suivants: services de vulgarisation, moyens de stockage, de commercialisation et de transport, prix minimum garanti pour les produits vivriers et avantages sociaux à l'intention des ruraux.

73. Plusieurs délégations ont souligné que, pour que les populations africaines connaissent la justice sociale, il fallait faire un effort d'éducation visant à améliorer les habitudes alimentaires et à obtenir un meilleur équilibre nutritionnel par une meilleure utilisation des aliments existants. On a également préconisé d'inclure dans les plans de développement économique national des programmes de nutrition et de production alimentaire.

74. L'importance primordiale de la mobilisation des ressources humaines et de la formation de la main-d'oeuvre à tous les niveaux a également été soulignée. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle que jouent à cet égard les Comités nationaux de la CMCF et ont prié instamment la FAO d'aider à ranimer leurs activités au niveau national.

75. De nombreuses délégations ont indiqué une augmentation de la demande de planificateurs expérimentés, d'économistes spécialisés dans l'investissement et d'administrateurs qualifiés. La FAO a donc été instamment invitée à fournir une aide aux pays membres pour renforcer les services nationaux de planification et définir les priorités du développement.

76. Plusieurs délégations ont exprimé une inquiétude croissante au sujet de la multiplicité des organismes de lutte contre le criquet dans la Région et suggéré que l'on s'efforce d'opérer quelques fusions pour économiser personnel et moyens financiers. D'autres délégations ont fait observer que les projets régionaux tels que l'opération de lutte contre le Quelea devaient être encore renforcés par la participation d'Etats Membres qui ne s'y étaient pas encore intéressés et ont manifesté de l'intérêt pour la possibilité d'entreprendre un projet régional de lutte contre la jacinthe d'eau.

77. Quelques délégations ont noté avec une grave préoccupation les répercussions que pourrait avoir sur les activités de la FAO dans la Région la crise financière mentionnée par le Directeur général dans sa déclaration et qui frappe la FAO juste au début de la deuxième Décennie pour le développement. Si elles sont sensibles aux difficultés financières qui en résultent pour la FAO, elles ont toutefois souligné que cette crise ne devrait pas freiner l'intensification des activités de l'Organisation dans la Région.

78. Les Etats Membres ont appuyé à l'unanimité la déclaration du Directeur général selon laquelle les Bureaux régionaux devraient être renforcés par un personnel de haut niveau, versé dans le domaine des politiques et de la planification. Cependant, toutes les délégations ont souligné que cela ne devrait pas entraîner une réduction importante du nombre des spécialistes, qui sont indispensables aux pays de la Région. Plusieurs délégations ont demandé avec force que les Bureaux régionaux soient dotés du personnel et autres ressources nécessaires et qu'un plus grand pouvoir de décision soit délégué au Représentant régional en matière de politique régionale. La plupart des délégations ont également souligné que pour que la FAO puisse jouer un rôle croissant en Afrique, un plus grand nombre d'Africains, en particulier de jeunes scientifiques, devraient avoir la possibilité de recevoir une formation de façon à pouvoir servir la Région à travers l'Organisation.

79. En ce qui concerne les Représentants dans les pays, la plupart des délégations se sont déclarées fermement convaincues que le renforcement immédiat des Bureaux régionaux était absolument vital pour les travaux futurs de la FAO dans la Région. Elles ont également recommandé que les Représentants dans les pays, tout en travaillant en liaison étroite avec le PNUD, soient directement responsables devant le Représentant régional de la FAO.

80. De nombreuses délégations ont également souligné la nécessité de recruter des Africains qualifiés pour les postes de conseillers agricoles principal/représentant dans le pays et à d'autres niveaux de l'Organisation, ce qui, sans nul doute, contribuerait beaucoup à améliorer l'image et l'action de la FAO dans les pays africains.

81. A propos des projets exécutés sur le terrain par la FAO, plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'améliorer le recrutement des spécialistes de la FAO, afin de s'assurer qu'ils soient compétents, expérimentés et dévoués à la cause du développement. On a souligné par ailleurs l'importance de la compréhension des milieux socio-économiques et du souci d'une participation positive.

82. En outre, de nombreuses délégations ont fait observer que la FAO doit améliorer sa capacité afin d'exécuter efficacement et en temps voulu les projets de terrain.

83. Quelques délégations se sont enquis de l'état de la mise en oeuvre de la résolution 8/71 de la FAO sur la décolonisation, qui autorise le Directeur général, en collaboration et en consultation avec l'OAU et les gouvernements intéressés, à venir en aide aux peuples qui luttent pour se libérer de l'oppression coloniale, de l'apartheid et du racisme, en Afrique du Sud, en Rhodésie, en Namibie, en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau.

Exposé final du Directeur général

84. Le Directeur général a pris la parole pour formuler des observations sur les diverses questions mises en lumière dans les exposés nationaux. Il s'est déclaré pleinement d'accord avec le président sur le niveau des débats, qui justifie la tenue de conférences régionales. Il a souligné que les conférences régionales étaient nécessaires pour que la FAO puisse tenir compte, dans ses programmes de travail, des vœux de tous les pays membres qui peuvent ne pas toujours partager les mêmes intérêts. Il s'est déclaré convaincu que les délibérations de la Conférence l'aideraient à établir le programme de la FAO en tenant compte des vœux de la région.

85. Evoquant la question des pêches dont l'omission à l'ordre du jour a été signalée par certaines délégations, le Directeur général a souligné que le département des pêches de la FAO s'occupe activement du secteur halieutique et que la question avait été amplement examinée à la sixième Conférence de la FAO pour l'Afrique qui avait formulé une série de recommandations, notamment sur les pêches continentales et les pêches maritimes. En outre, toutes les grandes questions ne peuvent pas être traitées à une même conférence régionale.

86. Le Directeur général s'est félicité des déclarations de certaines délégations, selon lesquelles les organisations telles que la FAO ont pour objet de fournir l'assistance requise mais que la mise en oeuvre des programmes approuvés incombait au premier chef aux gouvernements. Pour être efficace, le développement doit reposer sur l'effort et le dévouement de la population intéressée.

87. En ce qui concerne le commerce intrarégional, le Directeur général a noté que des problèmes identiques s'étaient fait jour aux conférences régionales pour l'Amérique latine et le Proche-Orient. Il est apparu clairement qu'il faut mettre davantage l'accent sur le commerce entre pays de la région et accorder une plus grande attention aux obstacles entravant le commerce, par exemple les problèmes monétaires, les télécommunications et les transports. Les études sur l'ajustement international qui seront présentées à la dix-septième session de la Conférence de la FAO devront faire une plus grande place au commerce intrarégional.

88. Au sujet de l'aide extérieure, le Directeur général a appuyé les vues des délégations, selon lesquelles les pays développés pourraient faire mieux; en effet, alors qu'un taux de 0,7 pour cent de leur revenu national avait été envisagé, le montant acheminé vers les pays en développement a atteint à peine la moitié de ce chiffre. Il a été également convenu que les pays développés devraient intensifier leurs efforts pour permettre l'accroissement du commerce des produits ouvrés et semi-ouvrés des pays en développement. Un délai devrait également être fixé pour la cessation de certaines activités et la FAO est prête à accroître son aide aux pays en développement en vue de la transformation et de la commercialisation de divers produits.

89. Mentionnant les priorités assignées par les Etats Membres de la Région à la production agricole, le Directeur général est convenu qu'une attention accrue devrait être accordée aux cultures vivrières afin de les substituer aux produits importés. C'est assurément une évolution salubre et la FAO devrait faire davantage dans ce domaine, notamment en matière de nutrition. Il a informé la Conférence que la Division de la nutrition de la FAO avait procédé à une réorientation et était disposée à aider les Etats Membres à équilibrer leur production vivrière et à élaborer leurs politiques alimentaires.

90. Quant au développement de l'élevage, le Directeur général est convenu qu'il offrait des possibilités tant pour la consommation locale que pour les gains en devises, car la demande de viande est forte sur le marché mondial. Il a souligné par ailleurs que les forêts étaient extrêmement importantes pour la région et que la FAO devrait accroître son assistance afin d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits dérivés du bois.

91. Le Directeur général a exprimé sa satisfaction de voir l'importance que les pays attachent aux aspects sociaux du développement rural. Les objectifs sociaux sont distincts des objectifs purement économiques et la participation des populations est un facteur extrêmement important dans le processus complexe du développement rural.

92. Parlant de la troisième session de la CNUCED, M. Boerma a estimé que l'un des résultats positifs auxquels elle avait abouti est la décision d'accroître l'aide aux "pays les moins développés", dont seize appartiennent à la région. Tous ces pays ont une économie reposant sur l'agriculture et ont donc besoin d'une aide de la FAO. A cet égard, il a fait remarquer que la FAO avait créé un Groupe de travail interne pour étudier les problèmes de ces pays.

93. Evoquant l'appel lancé par de nombreuses délégations en faveur du recrutement d'un plus grand nombre d'Africains par l'Organisation, le Directeur général a répondu que le nombre des experts originaires de la région s'accroissait tant au siège qu'au Bureau régional et il a demandé aux pays de coopérer pleinement pour faciliter le départ de leurs experts chaque fois qu'une possibilité d'emploi se présente à l'Organisation. Il a déclaré également que le Programme de formation de jeunes cadres avait dû être suspendu pour un an, mais il a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'obtenir des fonds pour reprendre ce programme dans le prochain budget.

94. Le Directeur général a pris note de la recommandation unanime des délégations en faveur du renforcement du Bureau régional. Cependant, comme la question du rôle et des fonctions du Bureau régional devait être présentée par M. Yriart, Sous-Directeur général, département du développement, il a tenu seulement à indiquer que les opinions exprimées à la Conférence régionale pour l'Europe étaient toutes différentes de celles qui ont été émises en Afrique et dans d'autres régions.

95. En ce qui concerne la CMCF, le Directeur général a déclaré que la FAO examinait les activités de la Campagne et que, dans l'avenir, celle-ci ferait fond davantage sur les Comités nationaux et la participation des populations des pays en développement que sur la charité, comme c'était le cas dans le passé.

96. Le Directeur général a accepté les critiques formulées par certaines délégations au sujet de l'aptitude de la FAO à mettre en oeuvre efficacement les programmes de terrain. L'impression d'inefficacité vient du fait que la FAO est une organisation en cours de croissance et que durant les quatre dernières années les effectifs n'ont pas augmenté, alors que le nombre des projets doublait. En ce qui concerne les critiques adressées au personnel de la FAO, M. Boerma a déclaré que la FAO disposait d'un personnel dévoué au Siège, dans les Bureaux régionaux et sur le terrain, et dans l'ensemble de bonne qualité, mais que bien entendu, il y avait des exceptions et il a demandé aux Etats Membres d'informer la FAO en pareil cas.

97. M. Boerma a ensuite spécifiquement mentionné la question soulevée par certaines délégations à propos de la résolution sur la décolonisation adoptée à la seizième session de la Conférence de la FAO. Il a exprimé son entière sympathie pour cette résolution. La FAO collabore avec l'OAU et les pays intéressés à ce sujet et s'efforce d'élaborer des programmes d'action et d'obtenir une assistance financière du PNUD et d'autres sources.

98. Pour terminer, le Directeur général a remercié les Etats Membres de tous les conseils et avis précieux qu'ils ont donnés à la FAO sur les aspects des politiques et programmes touchant le développement agricole de la région Afrique. Il a assuré la Conférence qu'il ferait de son mieux pour répondre aux vœux et aux besoins de la région dans le cadre des activités du Programme de l'Organisation.

Rôle et fonctions des Bureaux régionaux et des Bureaux dans les pays en relation avec les rôle et fonctions du Siège

99. La Conférence a examiné le document ARC/72/12 contenant le schéma du rapport sur les rôle et fonctions des Bureaux régionaux et des Bureaux dans les pays en relation avec les rôle et fonctions du Siège, rapport préparé par un consultant à la demande du Directeur général; elle exprime le regret que le Directeur général n'ait pas été en mesure de soumettre à la présente session, pour examen, le rapport lui-même.

100. La Conférence rappelle que les pouvoirs, le mandat, et le statut constitutionnel des Conférences régionales sont spécifiés dans la Résolution 14/69 adoptée par la quinzième session de la Conférence et que l'une des principales fonctions des Conférences régionales est notamment d'examiner si les objectifs de l'Organisation sont adaptés aux besoins de la région intéressée. La Conférence rappelle en outre qu'à la même session la Conférence générale avait approuvé les propositions du Directeur général visant à renforcer les Bureaux régionaux et les Divisions mixtes.

101. Tout en comprenant la nécessité de restructurer différentes parties de l'Organisation, de nombreux délégués ont jugé peu pratique de discuter la teneur du rapport du consultant sur la seule base d'un schéma sommaire. Certains délégués ont en outre estimé que le schéma a été communiqué assez tard et qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour bien préciser leurs vues quant aux rôle et fonctions des Bureaux régionaux dans le cadre du remaniement proposé des structures de la FAO.

102. La Conférence se félicite de l'intention exprimée par le Directeur général dans son exposé liminaire, de renforcer davantage les Bureaux régionaux, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des politiques et programmes de l'Organisation. A cet égard, la Conférence a souligné avec force qu'il ne doit pas y avoir davantage de concentration des pouvoirs au Siège.

103. Considérant la responsabilité globale de la FAO touchant le développement des politiques de production alimentaire et agricole et l'assistance aux Etats Membres, et considérant le rôle que la Conférence régionale doit jouer en conseillant le Directeur général sur les priorités régionales, la Conférence a souligné unanimement la nécessité de renforcer le Bureau régional pour aider les Etats Membres de la Région à élaborer et mettre en oeuvre leurs politiques et programmes agricoles.

104. Alors que les mesures de réorganisation des structures de la FAO prises dans le passé visaient avant tout à rendre l'Organisation plus efficace, la Conférence constate avec préoccupation que cette fois le remaniement des structures est dicté essentiellement par le besoin de réaliser des économies qui risquent de compromettre la mise en oeuvre efficace des programmes et projets de terrain.

105. La Conférence est d'avis que le renforcement du Bureau régional doit aboutir au renforcement des pouvoirs et de l'autorité du Représentant régional en ce qui concerne la prise de décisions. La Conférence recommande aussi que, pour éviter les doubles emplois aux différents échelons de l'Organisation, les problèmes et programmes régionaux relèvent du Bureau régional.

106. La Conférence recommande un transfert de responsabilités du Siège à la Région afin de décentraliser les activités de la FAO et de permettre au Bureau régional de remplir ses nouvelles fonctions. Le Directeur général devra prendre les mesures appropriées pour fournir au Représentant régional le personnel et les moyens financiers nécessaires de façon à lui permettre de répondre aux besoins et aux vœux des Etats Membres africains. A cette fin, la Conférence recommande que l'Organisation intensifie ses efforts en vue de recruter des experts africains à tous les niveaux.

107. A la lumière du paragraphe précédent, la Conférence demande au Directeur général d'inviter un comité de travail composé de l'Algérie, du Kenya, du Nigeria et du Zaïre à conseiller et à aider au plus tôt le Sous-Directeur général et Représentant régional à formuler des propositions adéquates en vue de renforcer le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique en le dotant du personnel et des moyens financiers nécessaires.

108. S'agissant des Bureaux dans les pays, la Conférence s'est montrée préoccupée par le statut actuel des Conseillers agricoles principaux/Représentants dans les pays (C.A.P./R.P.), qui sont soumis à une triple autorité. Notant que les relations actuelles entre le Représentant régional et les C.A.P./R.P. ne sont pas clairement définies, la Conférence recommande que les bureaux dans les pays soient renforcés et que les C.A.P./R.P. soient directement responsables devant le Représentant régional.

109. A la demande de quelques délégations, le Secrétariat a informé la Conférence que les Conférences régionales qui viennent de se tenir en Amérique latine et au Proche-Orient avaient exprimé des vues analogues à celles qui sont présentées à cette Conférence, c'est-à-dire en faveur du renforcement des moyens et des pouvoirs des Bureaux régionaux; à la Conférence régionale pour l'Europe, en revanche, la plupart des délégations ont déclaré que des économies considérables pourraient être réalisées sur le budget des Bureaux régionaux. On a également fait remarquer que le Directeur général se trouvait manifestement face à un dilemme: (a) les Etats Membres des pays en développement estiment que les Bureaux régionaux devraient être prêts à les aider au moins pour l'identification et l'établissement des besoins en matière d'assistance technique et que les travaux de planification qui serviront à l'élaboration des politiques et à la définition des priorités de l'organisation au Siège de la FAO devraient être exécutés au Bureau régional, (b) les autres gouvernements des Etats Membres pensent en général que ces tâches pourraient être effectuées au Siège. C'est en tenant compte de ces faits que le Directeur général devra formuler ses propres recommandations au Conseil.

110. La Conférence adopte en conséquence la Résolution ci-après:

RESOLUTION I SUR LE ROLE ET LES FONCTIONS DES BUREAUX
REGIONAUX, DES REPRESENTANTS DANS LES PAYS ET LEURS
RELATIONS AVEC LE SIEGE DE LA FAO

La Conférence,

Considérant le mandat et le statut constitutionnel des conférences régionales spécifiés dans la Résolution 14/69 adoptée par la 15e session de la Conférence;

Considérant d'autre part que la même session de la Conférence a approuvé la proposition du Directeur général de renforcer les bureaux régionaux et les divisions mixtes;

Considérant que l'une des principales fonctions des conférences régionales est d'examiner et d'adapter la politique et les objectifs de l'Organisation aux besoins des régions concernées;

Consciente de l'importance du secteur agricole dans la Région Afrique et de l'immensité de la tâche à laquelle se trouve confrontée la Région en matière de développement agricole;

Consciente du rôle déterminant que doit jouer la FAO dans l'assistance aux pays africains en vue de la solution de leurs problèmes agricoles;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les structures de la FAO aux tâches qui lui incombent;

Recommande au Directeur général de renforcer tant en personnel qualifié qu'en moyens financiers les structures de ces bureaux régionaux en fonction des activités prioritaires définies par la Conférence régionale pour l'Afrique;

Recommande une décentralisation des pouvoirs en faveur du Bureau régional afin de rendre ce dernier à même de prendre les principales décisions intéressant l'action de la FAO dans la Région;

Recommande que la FAO en collaboration avec les Etats de la Région intensifie ses efforts en vue de recruter davantage d'experts africains à tous les niveaux de l'Organisation;

Recommande que sans dépendre du PNUD, les Bureaux dans les pays maintiennent avec lui une liaison aussi étroite que possible et que les Conseillers agricoles principaux/Représentants dans les pays exercent leurs activités sous l'autorité directe des Représentants régionaux.

Secteurs importants pour le développement agricole et orientation future concernant les grands problèmes de la Région

Aspects internationaux des ajustements agricoles en Afrique dans le cadre de la stratégie pour l'Afrique au cours de la DD2

111. La Conférence a examiné les problèmes relatifs aux ajustements agricoles en Afrique, exposés dans le document ARC/73/3. La complexité des problèmes, avec leurs incidences profondes et de caractère politique, a été soulignée, et la Conférence se félicite vivement de l'attention que le Directeur général accorde à cette importante question. Pour faire en sorte que les considérations intéressant particulièrement la région Afrique soient dûment prises en considération dans l'étude actuellement exécutée pour la Conférence de 1973, il est recommandé que les représentants des pays africains collaborent et participent étroitement à l'étude.

112. Les problèmes relatifs aux ajustements agricoles débordent le cadre du commerce international et, sur le continent africain, impliquent toute une série de changements à apporter à l'ensemble du système de production agricole; la Conférence exhorte donc la FAO, en tant qu'institution technique dotée de responsabilités primordiales et d'une grande expérience en la matière, à aider les Etats Membres qui en expriment le désir à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement agricole.

113. La Conférence a mis particulièrement l'accent sur un facteur déterminant pour opérer les ajustements nécessaires en vue du développement agricole et de la croissance économique dans la Région, à savoir l'expansion des échanges et le renforcement de la coopération économique entre pays africains. Au total, la région Afrique constitue un vaste marché caractérisé par un degré élevé de complémentarité et la conférence demande instamment que la stratégie comporte une plus grande autonomie, à l'échelon du continent, quand bien même cela impliquerait quelques sacrifices à court terme.

114. Outre l'intensification du commerce intrarégional des produits agricoles, la Conférence, recommande d'étudier la possibilité de produire dans la région Afrique du matériel agricole ainsi que d'autres biens de production agricole normalisés.

115. La Conférence souligne la nécessité d'une approche positive visant à atténuer le déséquilibre entre pays en voie de développement et pays industrialisés, lequel se perpétue en raison des termes de l'échange défavorables entre ces deux secteurs de l'économie mondiale. Bien que certaines réserves aient été exprimées quant à l'efficacité des accords internationaux de produits, la Conférence approuve d'une façon générale cette approche en vue d'obtenir des prix plus équitables et plus stables pour les produits agricoles d'exportation. Les négociations entre les deux groupes doivent tendre à élargir les débouchés offerts dans les pays développés et, à cette fin, la Conférence appelle l'attention sur les importants points ci-après:

- a) réduction, puis élimination des restrictions aux importations en provenance des pays en voie de développement, telles que droits d'importation, taxe sur les ventes, etc. ainsi que des barrières non tarifaires injustifiées dues aux règlements phytosanitaires, ou aux monopoles commerciaux;
- b) réduction de la production des produits primaires tels que le sucre et les graines oléagineuses dans les pays développés, dont l'approvisionnement peut être assuré au moyen d'une hausse de la production dans les pays en voie de développement ;
- c) expansion progressive des activités de transformation des produits d'exportation dans les pays en voie de développement, et élimination concomitante d'industries périmées et subventionnées dans les pays développés de sorte qu'à la fin des années 1970 ces activités soient complètement transférées aux pays en voie de développement.

116. La fabrication de produits synthétiques de remplacement pour un nombre croissant de produits primaires agricoles exportés des pays en voie de développement menace sérieusement leur économie et la Conférence invite le Directeur général à consacrer à ce problème un examen détaillé dans l'étude sur les ajustements préparée pour la Conférence de 1973.

117. Conformément à l'importance que la Conférence attache au développement de la production animale et au commerce des produits de l'élevage dans la Région, il conviendrait d'accorder une attention spéciale aux programmes propres à accroître la productivité et la production, conduisant à une intensification des échanges, y compris la création de zones indemnes de maladies.

118. La Conférence estime que des mesures énergiques doivent être prises pour élargir les marchés tant extérieurs qu'intrarégionaux au profit des denrées agricoles et plus particulièrement des produits transformés, et prie instamment la FAO, en collaboration avec la CNUCED et le GATT, de fournir l'assistance nécessaire pour l'expansion des débouchés à l'exportation.

119. La Conférence a examiné les diverses conséquences de l'ajustement pour les systèmes agricoles et ruraux des Etats Membres et noté en particulier les points suivants:

- a) haute priorité à l'accroissement de la production alimentaire nationale ainsi qu'à l'entreposage de stocks de réserves plus importants, afin d'éliminer les carences nutritionnelles et la dépendance vis-à-vis des importations provenant de l'extérieur de la Région;
- b) programmes destinés à élever la productivité en développant l'emploi grâce à de petites unités familiales recourant à des techniques et moyens de production améliorés;
- c) renforcement de la recherche appliquée à la solution des problèmes, afin d'appuyer les programmes de formation à l'intention des agriculteurs;
- d) approche intégrée du développement rural, reposant sur des systèmes de cultures améliorés, un enseignement fonctionnel ainsi que des services et équipements économiques et sociaux adéquats;
- e) décentralisation des agro-industries dans la mesure du possible vers des centres ruraux, où le faible coût de la main-d'oeuvre contribuerait à leur viabilité économique.

120. Les observateurs des pays industrialisés ont souscrit à l'opinion de la Conférence selon laquelle l'étude des ajustements agricoles pourrait contribuer très utilement aux débats sur les problèmes internationaux tels que les négociations CNUCED/GATT relatives aux accords de produits, et aussi dans le cadre de la Conférence de la FAO.

121. La Conférence est d'avis que l'ajustement international exigera la bonne volonté et la sincère collaboration des pays industrialisés. La France et les observateurs du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont déclaré à la Conférence que leur gouvernement s'intéressait vivement à cette question, en ce qui concerne notamment l'étude des ajustements complémentaires qu'il faudrait apporter à leurs politiques économiques et commerciales ainsi qu'à leurs programmes d'aide aux pays en développement. A cet égard, la Conférence a été informée qu'au cours du débat sur cette question à la Conférence régionale pour l'Europe, la FAO avait été invitée à entreprendre une étude des conséquences de la situation agricole et de la politique d'ajustement pour les pays développés.

122. La Conférence conclut que le processus d'ajustement exigera effectivement de vastes programmes de diversification; tout en maintenant le rôle important des principales cultures traditionnelles d'exportation, il faudra porter une attention croissante aux nouvelles cultures, aux produits transformés et aux nouveaux débouchés, notamment dans la Région. Un flux beaucoup plus important d'investissements dans l'agriculture et les agro-industries sera nécessaire à cet effet, et le soutien accordé par les pays développés devra être réorienté en conséquence, en tenant spécialement compte des besoins des pays particulièrement pauvres ou sans littoral.

Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture

123. La Conférence était saisie du document ARC/72/8 sur le commerce intrarégional et la coopération économique dans le domaine de l'agriculture, qui fait le point des études effectuées pour promouvoir la coopération économique et le commerce intra-africain des produits agricoles et des produits industriels d'origine agricole.

124. La Conférence a analysé les obstacles qui entravent la coopération économique et l'essor du commerce intra-africain. Elle constate que l'un des principaux obstacles tient à la disparité des monnaies nationales, source de difficultés de paiement. Elle note toutefois que les propositions tendant à aplanir ces difficultés sont à l'étude dans les Banques centrales africaines et que leur mise en oeuvre appelle une décision politique. Il a été fait mention d'autres obstacles non moins importants: systèmes de transports insuffisants et onéreux - les transports maritimes sont contrôlés par des intérêts étrangers - communications, et absence d'un dispositif efficace pour la commercialisation et l'exportation des produits à l'intérieur de la Région.

125. Toutefois la Conférence note que des initiatives sont en cours pour améliorer les liaisons, notamment le projet de route transafricaine et le projet de route entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Il faut cependant faire plus pour améliorer les communications entre pays limitrophes et aussi d'une sous-région à l'autre: développer le cabotage, prendre des mesures harmonisées pour faciliter les services de transport et mieux coordonner l'exploitation des lignes aériennes, notamment la fixation de taux de fret plus bas pour les produits agricoles actuellement en cours de négociation.

126. En ce qui concerne l'absence d'un dispositif efficace de commercialisation et d'exportation et l'insuffisance des installations et services de commercialisation, la Conférence note qu'à la CEA, le Centre du commerce africain élargit déjà son action dans ce domaine et qu'une conférence des importateurs et exportateurs africains se tiendra en 1973.

127. La Conférence souligne l'importance tout aussi grande d'autres obstacles tenant aux relations économiques, aux liens commerciaux traditionnels et aux accords commerciaux préférentiels avec des pays non africains. Elle préconise une étude approfondie pour évaluer les effets de ces liens commerciaux traditionnels et de ces accords commerciaux sur l'expansion du commerce intra-africain, les contributions respectives au revenu national net de la production exportée et de la production destinée au commerce intrarégional, ainsi que l'équilibre à maintenir entre les deux. L'attention de la Conférence a été appelée sur les travaux effectués par la CNUCED dans ce domaine, et notamment sur une étude de la question des préférences inverses accordées par les pays en développement aux pays développés.

128. De l'avis de la Commission, il faut s'efforcer d'intensifier le commerce intra-africain dans le cadre du commerce international en général. Les pays africains doivent, avec l'appui de la FAO, de la CNUCED et d'autres organisations, continuer de rechercher des conditions plus favorables et des marchés plus vastes auprès des pays développés, et tendre vers une politique commune du commerce extérieur, en vue de l'écoulement des excédents; d'autre part, il faut considérer que le commerce intra-africain offre des débouchés complémentaires qui permettent d'accroître à la fois la production et les revenus. A cet égard, il faut aussi approfondir les possibilités qui s'offrent au commerce entre sous-régions. La Conférence note également que la CEA a entrepris une étude sur l'harmonisation des accords commerciaux entre pays africains (y compris ceux qui sont parties à la Convention de Yaoundé et la CEE). La Conférence note en particulier que la CNUCED est disposée à participer à l'exécution d'études sur l'expansion du commerce intrarégional et intra-sous-régional.

129. Tout en notant que des différences existent dans les objectifs et les philosophies du développement économique aux niveaux national et sous-régional, le Comité estime que c'est une situation inévitable qui ne va pas nécessairement à l'encontre de la coopération économique et du commerce intra-africains. Les études de la Phase II devraient également avoir pour but de montrer de quelle manière la poursuite de l'autosuffisance nationale pourrait être compatible avec la coopération économique et le commerce intra-africains.

130. La Conférence estime d'autre part que, si les productions agricoles ne sont pas toujours complémentaires, les différences qui caractérisent les conditions écologiques et la limitation des ressources se conjuguent pour offrir de grandes possibilités de spécialisation et de dépendance relative des pays pour l'approvisionnement en produits agricoles.

131. La Conférence a pris note du calendrier des études de la Phase II, ainsi que du contenu de ces études pour chacune des sous-régions. En ce qui concerne la sous-région Afrique de l'Est, l'étude des perspectives de la production, de la commercialisation et des échanges de bétail et de produits d'élevage dans la sous-région jusqu'en 1985, est achevée. L'étude sur le développement de l'élevage dans les six pays de la sous-région Afrique du Centre et du Sud et au Zaïre est sur le point de se terminer. Une étude multi-sectorielle sur la coopération dans la sous-région a été menée à bien et examinée à une réunion d'experts sur la coopération économique en Afrique de l'Est tenue en novembre 1971. Plusieurs recommandations ont été formulées sur la coopération dans le secteur agricole, et leur mise en oeuvre est à l'étude.

132. En ce qui concerne la sous-région Afrique du Centre, la Conférence a noté qu'à la suite des recommandations établies par une mission envoyée dans cette sous-région pour discuter de l'étude sur le commerce intra-sous-régional, une demande est déjà à l'examen au PNUD en vue de mettre à la disposition de l'UDEAC un économiste agricole qui procéderait à l'étude d'un groupe de produits présentant de l'intérêt pour la sous-région.

133. Une mission analogue, envoyée dans la sous-région Afrique du Nord, a constaté que les possibilités d'expansion du commerce au sein de la sous-région étaient limitées; elles sont plus grandes en revanche avec le reste de l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest. La Conférence a pris note des recommandations formulées par cette mission, en faveur de la promotion de la coopération dans le domaine de la recherche et de la formation supérieure en agriculture, ainsi que de l'exécution d'une étude générale sur les potentiels de production agricole tenant compte des coûts de production et avantages comparatifs.

134. La Conférence a noté que le programme de production végétale prévu dans les études de la Phase II serait tout d'abord mis en oeuvre dans la sous-région Afrique de l'Ouest. Ce choix a été dicté, entre autres raisons, par le souci de tenir compte des importants liens commerciaux existant entre les pays du Maghreb et la sous-région Afrique de l'Ouest. La Conférence a reconnu que cette étude en profondeur serait exécutée suivant les recommandations du Séminaire sur la Coopération économique et le commerce intra-sous-régionaux dans le secteur de l'agriculture qui s'est tenu à Bathurst (Gambie) en décembre 1971. En outre, la Conférence recommande à nouveau que la deuxième phase de l'étude sur le développement de l'élevage soit engagée en Afrique de l'Ouest en 1973.

135. La Conférence approuve les propositions concernant ces études de la Phase II. Elle a pris note également d'autres activités ou faits nouveaux relatifs à la coopération et au commerce en agriculture. Citons l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, qui est entrée en fonction en septembre 1971 et dont l'adhésion est ouverte à tous les Etats africains.

136. Un projet de demande d'assistance adressé au PNUD pour la constitution d'un groupe consultatif sur le développement des industries agricoles et alimentaires a été communiqué aux gouvernements afin de recueillir leur approbation. La Conférence exprime son entier appui à ce projet et recommande que les gouvernements qui n'ont pas encore exprimé leur soutien officiel, fassent parvenir leur approbation afin d'accélérer l'action du PNUD.

137. En outre, un Colloque sur le commerce intra-africain organisé par l'OUA et la CEA à Nairobi en février-mars 1972, et auquel la FAO a participé en qualité d'observateur, a recommandé la création d'une association des organismes africains de promotion du commerce, ainsi que l'organisation d'une réunion des ministres africains du commerce et des échanges extérieurs, en vue de contribuer à recueillir un soutien politique pour le développement du commerce intra-africain. Un appel a également été lancé aux gouvernements pour qu'ils prennent des mesures visant à harmoniser leurs plans de développement. La Conférence se félicite de ce que la CEA ait entrepris la mise en oeuvre de ces recommandations.

138. Ayant examiné les objectifs des études de la Phase II, la Conférence recommande que celles-ci définissent une stratégie pour la promotion du commerce intrarégional. Ces études devraient également comporter une analyse de la demande potentielle et des habitudes des consommateurs en vue de promouvoir la consommation des produits locaux. Il conviendrait de tirer parti des institutions et compétences locales existantes ainsi que des organismes professionnels. La Conférence se félicite de ce que la CNUCED soit disposée à participer et à contribuer à l'exécution de ces études.

139. En outre, la Conférence est d'avis que la coopération pourrait être facilement réalisée dans le secteur des industries de transformation des produits agricoles de façon à valoriser les productions locales qui sont fréquemment exportées à l'état brut pour être réimportées à un prix très élevé, sous forme de produits élaborés. Des entreprises industrielles multi-nationales permettant des économies d'échelle pourraient être créées à cet effet. On a également suggéré de dresser un inventaire des entreprises industrielles de cette nature qui pourraient être envisagées.

140. La Conférence a beaucoup insisté sur la nécessité d'une volonté et d'une détermination politiques pour promouvoir la coopération économique et le commerce intrarégional. Il appartient aux gouvernements de prendre la décision politique d'agir de concert et d'encourager le commerce intrarégional, fût-ce au prix de sacrifices à court terme. Les gouvernements seraient plus facilement persuadés si les études pouvaient mettre en lumière les avantages que présente la coopération. A cet égard, on a rappelé que certains groupements économiques avaient été créés sur une base politique mais qu'ils avaient fait peu de progrès dans la réalisation des objectifs économiques.

141. La Conférence propose que des mesures soient prises dès maintenant pour instituer, sous l'égide de l'OUA, une Commission pour le Marché commun africain, plutôt que d'attendre l'achèvement des études de la Phase II. Cette Commission serait une instance appropriée pour les négociations visant à promouvoir le commerce intra-africain et elle pourrait également orienter les études de la Phase II. Elle assurerait aussi le soutien politique nécessaire et aiderait à mettre un terme à la dépendance économique des pays africains vis-à-vis des pays développés. Certains délégués ont jugé qu'il serait peut-être préférable de créer des institutions sous-régionales avant de mettre en place un organisme plus important, et que cette procédure permettrait des progrès plus rapides.

142. La Conférence recommande à l'unanimité que les gouvernements des Etats africains prennent des mesures positives pour promouvoir la coopération économique et le commerce intra-africain des produits agricoles et des produits industriels d'origine agricole. Cela contribuerait grandement à accroître la production agricole et à améliorer le revenu et l'emploi ruraux

143. La Conférence adopte en conséquence la résolution ci-après:

RESOLUTION II SUR LE DEVELOPPEMENT
DU COMMERCE INTERNATIONAL ET INTRAREGIONAL
DES PRODUITS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS

La Conférence,

Considérant qu'à l'heure actuelle, les débouchés ouverts dans les pays industrialisés aux produits agricoles des pays africains sont incertains;

Considérant que le commerce des produits agricoles offre une excellente possibilité de développer la production agricole et, partant, d'améliorer le revenu et l'emploi ruraux;

Considérant que le commerce intra-africain offrirait des marchés supplémentaires pour les produits agricoles et agro-industriels des pays africains;

Considérant que les pays africains doivent bénéficier d'une part importante de l'accroissement de la demande à l'intérieur même de l'Afrique, et aussi d'une juste part de l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles et agro-industriels découlant de la hausse des revenus;

Considérant qu'il existe de gros obstacles à l'expansion du commerce intra-africain, notamment les problèmes de paiements, les liens commerciaux et économiques traditionnels avec les pays industrialisés, et les systèmes de transport insuffisants;

Considérant que des politiques défavorables ont affecté les produits agricoles transformés et semi-transformés des pays africains;

Considérant qu'aucun pays au monde n'a atteint le stade du "décollage" économique sans une certaine industrialisation;

Considérant que les pays africains désirent promouvoir l'industrialisation et plus spécialement les agro-industries;

Considérant que les récentes négociations de la CNUCED ou autres n'ont amené aucune modification encourageante des politiques en la matière;

Recommande que les Gouvernements africains prennent très rapidement des mesures pour résoudre le problème de la convertibilité des monnaies;

Recommande que les Gouvernements de la Région Afrique organisent sans tarder des discussions sur les incidences du commerce intrarégional, en vue de hâter la réalisation de l'objectif consistant à intensifier au maximum les échanges commerciaux intrarégionaux;

Recommande que la FAO, la CEA et les autres organismes des Nations Unies, en collaboration avec l'OUA entreprennent immédiatement une étude approfondie pour la promotion du commerce intra-africain des produits agricoles et agro-industriels, y compris l'étude du cadre dans lequel ces échanges pourraient être encouragés et harmonisés au mieux avec la politique du commerce extérieur.

Recommande que ces études comportent une analyse comparative des avantages procurés par les relations économiques et les liens commerciaux traditionnels avec les pays développés, d'une part, et par la coopération économique et la production destinée au commerce intra-africain, d'autre part;

Recommande que les experts africains participent davantage à la préparation de ces études et que les gouvernements des Etats Membres soient prêts à fournir les services de leurs spécialistes dès qu'ils seront requis pour ces études;

Recommande que des mesures soient prises en vue d'établir, sous l'égide de l'OUA, une Commission pour le marché commun africain de façon à créer à la fois un cadre pour la promotion du commerce intra-africain et une instance pour les négociations nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Recommande que les pays africains ne ménagent aucun effort pour développer leurs industries de transformation en vue de valoriser leurs produits agricoles;

Recommande que les pays développés mettent fin progressivement d'ici à 1980 à leurs activités dans le domaine de la transformation des produits primaires d'origine agricole des pays en voie de développement de façon à encourager les importations des produits transformés et semi-transformés en provenance des pays africains.

Le développement de l'élevage en Afrique

144. La Conférence était saisie du document ARC/72/6 intitulé "Développement de l'élevage - Viande bovine - entreprise d'envergure pour l'Afrique", où sont esquissées les possibilités actuelles et futures de subvenir aux besoins de la Région en protéines animales et de produire un excédent exportable générateur de recettes en devises. Toutefois, on a fait observer que le document, axé sur la production de gros bétail, et de viande de boeuf en particulier, aurait dû faire une place aux autres élevages - petits ruminants, porcins et volaille - qui contribuent également aux approvisionnements en protéines animales.

145. La Conférence souligne qu'il importe de considérer le développement de l'élevage dans son ensemble, à savoir non seulement la production et la santé animales, le traitement des produits animaux, mais aussi, et de façon plus approfondie, la production fourragère et la commercialisation. On s'est félicité de l'initiative de la FAO tendant à créer des groupes de travail interdivisions chargés de promouvoir la production de viande et de lait selon une approche mieux coordonnée que par le passé. Plusieurs Etats Membres ont demandé à la FAO de concourir à la planification du développement intégré de l'élevage et à des programmes d'action. A cet égard, la Conférence recommande que la FAO entreprenne dans la zone ouest et centre-ouest de la sous-région, ainsi qu'au Soudan, des enquêtes sur l'élevage et les herbages analogues à celles exécutées pour les pays de la zone est et centre-sud. Elle recommande en outre que, dans le cadre du Programme international de coordination du développement laitier, la FAO consacre plus d'attention aux problèmes des pays africains, en particulier ceux qui ont des ressources inexploitées.

146. La Conférence souligne la nécessité de "stratifier" la production animale, c'est-à-dire d'adopter, par exemple, un système où les jeunes animaux sont d'abord élevés sur des pâturages extensifs puis engraisés dans des zones voisines des grands centres de consommation. Lorsque les conditions sont favorables et qu'on dispose des biens de production nécessaires, le finissage pourrait se faire sur des parcs d'engraissement où seraient utilisés les sous-produits agricoles et les céréales excédentaires. La Conférence recommande également que des systèmes intégrés d'élevage et d'agriculture soient mis au point et adaptés aux conditions socio-économiques des divers pays de la Région. On a noté que, dans bien des cas, cette intégration de la production animale et végétale exigeait une modification des régimes fonciers.

147. Reconnaissant la possibilité d'accroître la production par divers moyens - amélioration des pâturages et de l'élevage, approvisionnement en eau, aliments d'appoint, y compris sels minéraux, parcelles d'embouche, bonnes pratiques de sélection fondées notamment sur l'insémination artificielle, et mise en oeuvre d'une politique de stratification - la Conférence recommande que l'on entreprenne des programmes d'action nationaux et internationaux. Elle souligne en outre la nécessité d'harmoniser les initiatives entre les diverses zones écologiques.

148. La Conférence demande instamment que l'on redouble d'efforts dans la lutte contre les principales maladies qui affectent aussi bien la production que le commerce, en particulier, la peste bovine, la péripneumonie contagieuse des bovidés, "l'East coast fever" et la fièvre aphteuse. Elle recommande que des mesures d'accompagnement soient prises dans le cadre des

programmes nationaux de lutte contre les maladies pour en accroître l'efficacité. Elle exhorte la FAO à poursuivre et à intensifier ses efforts pour établir des critères concernant la création de zones indemnes de maladies qui soient admis sur le plan international.

149. La Conférence recommande que le PAM se préoccupe davantage du secteur de l'élevage en fournissant une aide à l'alimentation animale, en particulier dans les zones périodiquement affectées par la sécheresse.

150. Consciente du fait que la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase empêchent d'exploiter de vastes zones qui seraient propices à l'élevage, la Conférence appuie fortement les mesures visant à intensifier les efforts déployés sur le plan national et international pour éliminer la trypanosomiase, de façon à ouvrir de nouvelles terres au développement de l'élevage et à l'implantation humaine.

151. Après examen des mesures multi-nationales prises en faveur de la lutte contre les maladies, la Conférence a particulièrement insisté pour que l'OUA/STRC, en collaboration avec la FAO, accélère l'exécution du Projet JP/28 de lutte contre la péripneumonie contagieuse des bovidés (CBPP) en Afrique. On a noté également que le Programme FAO/SIDA (stage ouvert aux ressortissants des pays d'Afrique du centre et de l'Ouest concernant le diagnostic de la péripneumonie contagieuse des bovidés et la lutte contre cette maladie) serait mis en oeuvre sous peu.

152. La Conférence a approuvé le programme FAO d'éducation et de formation zootechnique exposé dans le document mais demandé qu'il mette davantage l'accent sur la formation au niveau de l'exploitant. Toutefois, il a été reconnu que la FAO tirerait le meilleur parti de ses ressources limitées en les affectant à la formation de niveau moyen et supérieur, afin de fournir des cadres aux services de vulgarisation et de former les éleveurs à l'échelon national.

153. Eu égard aux conditions particulières dans lesquelles l'élevage s'est développé en Afrique par rapport aux autres régions en voie de développement, et compte tenu du problème des éleveurs nomades, le Comité a souligné la nécessité d'approfondir les aspects sociologiques liés au développement de l'élevage dans la Région et en particulier d'intégrer les éleveurs nomades dans le reste de la population. La Conférence demande instamment qu'une aide spéciale soit accordée pour accroître la productivité de l'élevage extensif et atténuer les risques de maladie.

154. La Conférence reconnaît qu'il faut améliorer la commercialisation des animaux et des produits d'élevage et elle prie instamment la FAO d'aider les Etats Membres à élaborer des programmes dans ce secteur. Les programmes d'ensemble de développement de l'élevage doivent tenir dûment compte des politiques de prix et des mesures d'incitation à la production.

155. La Conférence reconnaît qu'il est possible d'intensifier le commerce du bétail et des produits d'élevage dans la Région. Elle a fait observer que, compte tenu des gros investissements nécessaires, on devait s'efforcer aussi d'exporter sur les marchés où ces prix sont élevés. Pour stimuler le commerce, il faut s'attacher à circonscrire des zones indemnes de maladies, construire des abattoirs conformes aux règles d'hygiène et veiller à la qualité des produits.

156. La Conférence souligne la nécessité d'approfondir la recherche sur les grands problèmes qui limitent le développement de l'élevage dans la Région, notamment: principales maladies; productivité des races locales, des races exotiques et des animaux issus de croisements, moyens d'accroître la production fourragère et l'utilisation des ressources locales pour l'alimentation animale, méthodes de gestion, commercialisation et aspects socio-économiques de la production animale.

157. La Conférence prend acte de la déclaration du Représentant de la BIRD selon laquelle la Banque est très intéressée par les possibilités croissantes d'investissement dans le développement de l'élevage identifiées dans la Région. A l'heure actuelle, la Banque finance dans divers pays d'Afrique des projets et aussi des programmes d'élevage, dont certains découlent des enquêtes et études de préinvestissement FAO/PNUD.

158. La Conférence a examiné les deux résolutions ci-après relatives à la production agricole et à l'évaluation des projets agricoles, qui ont été adoptées.

RESOLUTION III CONCERNANT LA PRODUCTION AGRICOLE

La Conférence,

Considérant qu'il existe actuellement un grand besoin d'accroître fortement la production (i) de denrées vivrières, y compris les fruits et les légumes; (ii) de matières grasses d'origine végétale destinées à la consommation humaine; (iii) de viande, de lait et autres produits de l'élevage;

Considérant que la Région Afrique possède le potentiel et les ressources naturelles pour produire ces denrées alimentaires en quantité suffisante pour satisfaire la demande tant locale qu'extérieure;

Considérant que, d'autre part, la Région a grandement besoin, notamment: (i) d'organisations et de services efficaces; (ii) de techniques modernes et efficaces de gestion et de production et de pratiques culturelles adéquates; (iii) de statistiques agricoles satisfaisantes, par exemple pour les cultures fourragères et l'effectif du cheptel; (iv) de moyens de production peu coûteux et en quantité suffisante notamment semences de variétés à haut rendement et produits d'alimentation animale;

Recommande que la FAO, en étroite collaboration avec les institutions nationales, régionales et internationales, aide à introduire et évaluer des cultures vivrières à haut rendement et des variétés de légumes résistant aux maladies, aux ennemis des cultures et aux mauvaises conditions du sol; à utiliser des techniques culturelles modernes, notamment la production à contre-saison, en particulier pour les légumes, afin de prolonger la période de production; enfin, à mettre au point des programmes d'amélioration des semences de cultures vivrières et de légumes;

Recommande que soit créé un poste régional de spécialiste de la production de semences qui aiderait les Etats Membres de la Région à élaborer et appliquer des programmes de production et de formation dans ce domaine, à préparer des demandes de projets et à rassembler des données sur la production de semences dans l'ensemble de la zone;

Recommande que la FAO aide les pays, en organisant à l'échelon national et sous-régional des études sur la production de graines oléagineuses; qu'elle fasse le point des progrès accomplis; qu'elle évalue les besoins des divers pays et qu'elle élabore des programmes d'action pour le développement des cultures oléagineuses visant à satisfaire la demande nationale et/ou régionale de produits d'alimentation humaine et animale;

Recommande que la FAO, en étroite collaboration avec les Etats Membres et avec les institutions nationales, régionales et internationales, organise des stages de formation de différents niveaux sur des questions relatives aux pâturages et aux cultures fourragères, ainsi qu'à l'élevage;

Recommande que la FAO et les Etats Membres évaluent les ressources fourragères, au niveau de la zone écologique, pour servir de base aux programmes de développement de l'élevage, en tenant compte du fait que l'évaluation doit être permanente afin de déceler les changements écologiques et socio-économiques et d'apporter aux programmes les corrections nécessaires;

Recommande que les Gouvernements demandent, le cas échéant, à la FAO d'aider à la production de semences herbagères et fourragères, notamment par les moyens suivants: collecte et sélection du matériel génétique nécessaire, programmes de sélection et de production de semences, création d'institutions et de services de recherche zootechnique.

RESOLUTION IV SUR LES CRITERES
D'EVALUATION DES PROJETS AGRICOLES

La Conférence,

Consciente de l'importance pour la Région d'améliorer l'agriculture;

Considérant le grand intérêt que présentent les projets agricoles dans la planification économique des pays africains, spécialement les opérations de grande envergure financées par des sources extérieures;

Recommande que la FAO entreprenne des études, en collaboration avec les institutions financières internationales, notamment la BIRD et l'IDA, afin d'assouplir les critères appliqués par ces organisations pour l'acceptation des projets agricoles, en tenant compte des problèmes propres aux pays africains.

Les activités forestières en Afrique

159. La Conférence a fait le point des activités forestières en Afrique en se fondant sur le document ARC/72/5 et sur les rapports de la troisième session de la Commission des forêts pour l'Afrique et de la quatrième session du Groupe de travail ad hoc de l'aménagement de la faune, qui ont eu lieu l'une et l'autre à Nairobi (Kenya) en février 1972.

160. La Conférence reconnaît que pendant la dernière décennie les activités forestières ont sensiblement progressé en Afrique, notamment en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre; d'autre part, on a mieux pris conscience des multiples avantages que peut procurer le secteur forestier, et aussi de la nécessité de planifier le développement du secteur des forêts et des industries forestières.

161. Plusieurs délégués ont fait état d'innovations récemment introduites dans leurs pays, sur le plan institutionnel, en vue d'accroître et de faciliter la contribution des forêts au développement national. Il a été admis toutefois que deux facteurs empêchent aujourd'hui encore les pays africains de tirer pleinement parti des ressources de leur secteur forestier, à savoir, la pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux et le fait que dans bien des cas les services forestiers ne sont dotés ni du statut ni des moyens nécessaires. De nombreux délégués ont attiré l'attention sur la nécessité d'assurer à tous ceux qui participent à la conception et à la réalisation des programmes forestiers dans la Région un flux constant d'informations faisant le point des connaissances, techniques et méthodes de travail nouvelles.

162. La Conférence souligne que les renseignements touchant le rôle de la forêt dans le développement économique et social doivent s'adresser aux planificateurs et aux responsables des décisions. Il n'est pas moins important d'organiser à tous les niveaux des campagnes pour montrer de quelle manière les activités forestières servent l'agriculture, l'environnement et le développement rural.

163. Diverses opinions se sont fait jour quant à l'importance relative qu'il convient de donner à la régénération des forêts naturelles et à l'établissement de nouvelles plantations d'essences indigènes et exotiques. On a souligné que les écosystèmes forestiers étaient encore imparfaitement compris et que, plus décisive est l'intervention du forestier, plus grande est la nécessité de la recherche. La Conférence exprime le regret que jusqu'à présent la recherche sur les méthodes de régénération des forêts naturelles en zone tropicale n'ait pas donné de résultats encourageants. Elle prie instamment la FAO de redoubler d'efforts pour stimuler la recherche et promouvoir l'échange d'informations sur les méthodes sylvicoles propres à assurer la régénération des forêts tropicales.

164. La Conférence note qu'en Afrique comme ailleurs, on porte un intérêt accru aux forêts artificielles, en raison notamment du coût élevé de l'exploitation, du transport et de la transformation du bois provenant de forêts naturelles hétérogènes. L'expérimentation et la recherche préalables conditionnant le bon établissement de la plantation, les pays qui

envisagent de créer des forêts artificielles ont été invités à effectuer sans retard des essais d'essences contrôlés. La Conférence demande à la FAO de continuer à fournir aux pays de la Région des renseignements à jour sur les essences et techniques de plantation intéressantes.

165. La Conférence a évoqué avec préoccupation les problèmes que posent les terres marginales en Afrique et la nécessité d'enrayer les progrès de la désertification; elle note que la FAO a entrepris une mission pilote au Proche-Orient et qu'une mission analogue est en préparation pour les pays limitrophes de la zone méridionale du Sahara. La Conférence rappelle que la FAO a présenté des données sur les terres marginales à la Conférence de Stockholm sur l'environnement pour attirer l'attention sur la gravité du problème, et l'on peut penser que des fonds seront fournis pour un programme international de recherche et de démonstration. La Conférence estime qu'un effort multidisciplinaire s'impose pour résoudre ce problème.

166. La Conférence souligne les problèmes que pose la valorisation des essences secondaires. On a expliqué certaines des difficultés que soulève la création d'un Office international des bois tropicaux. On a fait observer qu'à trop vouloir stimuler les exportations de bois on en arrivait à négliger le développement de marchés locaux et intrarégionaux. L'utilisation efficace des essences secondaires sur le marché intérieur constitue un bon tremplin pour la promotion des exportations tandis que la demande de plusieurs autres produits progresse rapidement en Afrique et pourrait donner lieu à des échanges commerciaux intrarégionaux, notamment poteaux de lignes, matériel de clôture, charbon de bois et matériaux pour la construction d'habitations à bas prix destinées aux populations rurales et urbaines, en tenant compte de la nécessité de les préserver contre les termites et autres ravageurs. La Conférence estime que les études de marché pourraient faciliter l'identification des possibilités de développement du commerce intrarégional des produits forestiers.

167. La Conférence souligne qu'il est difficile d'obtenir des fonds internationaux pour financer les investissements dans des opérations industrielles forestières et des travaux de plantation destinés à protéger ou à améliorer les sols. Le représentant de la BIRD a expliqué que la Banque mondiale est disposée à prendre en considération de tels projets, mais que tous les projets devaient remplir les conditions exigées par la Banque en matière de qualité technique et de taux de rentabilité. Le Comité se félicite des efforts accomplis par la FAO pour aider les gouvernements à préparer les projets, y compris les études de possibilités industrielles, sous une forme qui convient pour les présenter aux investisseurs et prêteurs éventuels.

168. La Conférence note avec satisfaction l'expansion rapide du Programme d'aménagement de la faune, des parcs nationaux et des espaces récréatifs, que la FAO poursuit en Afrique. Toutefois, les pays n'accordent pas tous la même importance aux divers aspects de ce programme. Certains délégués ont souligné l'importante contribution que la viande de gibier apporte à la satisfaction des besoins quotidiens en protéines; d'autres ont insisté sur les gains en devises qui peuvent être tirés du tourisme. Plusieurs délégués ont estimé que le développement des parcs nationaux ne devrait pas être orienté seulement en fonction des préférences des touristes étrangers mais qu'il devrait tenir pleinement compte des besoins africains concernant les ressources en protéines, les activités récréatives et l'éducation en matière de conservation. Le Représentant de la BIRD a expliqué que la Banque est disposée à examiner attentivement le financement de projets concernant la gestion de la faune sauvage et le développement des parcs nationaux, si leur justification économique peut être clairement établie comme, par exemple, dans le cadre d'une action globale de développement du tourisme. La Conférence attend avec intérêt l'enquête sur le rôle joué par la viande de gibier dans la consommation protéique en Afrique, qui doit être exécutée prochainement par la FAO et prie instamment les Etats Membres d'y apporter leur pleine coopération.

169. On a également fait remarquer que deux écoles bénéficiant d'un soutien PNUD/FAO remplissent avec succès une fonction régionale en offrant une formation de niveau intermédiaire pour la gestion de la faune sauvage; par contre la Région manque encore d'équipements suffisants pour la formation de niveau supérieur dans ce domaine.

170. De nombreux délégués ont approuvé la priorité que la FAO accorde dans son programme à la planification du développement forestier et la Conférence a noté avec satisfaction que le manuel sur l'organisation d'une entreprise de pâte et de papier devrait paraître prochainement. Un premier projet de manuel sur la planification du développement forestier est actuellement à l'essai au Centre de formation pour la planification du développement forestier avant d'être définitivement mis au point et publié.

171. Enfin, la Conférence a pleinement souscrit aux diverses recommandations (à l'intention tant des Etats Membres que de la FAO présentées dans les rapports de la troisième session de la Commission des forêts pour l'Afrique et de la quatrième session du Groupe de travail ad hoc de l'aménagement de la faune sauvage. Plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en oeuvre et parmi les recommandations qui n'ont pas encore été pleinement exécutées, la Conférence a souligné en particulier celles qui se rapportent:

- a) à l'éducation et à la formation forestières: à cet égard, le Comité fait appel aux pays donateurs pour que les divers types de bourses d'études qu'ils accordent puissent être utilisés dans les institutions existantes de la Région;
- b) à la mise en valeur des terres marginales et à l'enrayement de la désertification;
- c) à la planification du développement du secteur des forêts et des industries forestières;
- d) au renforcement de la capacité du Bureau régional pour qu'il puisse servir les Etats Membres dans le secteur des forêts et de la faune sauvage.

Politiques alimentaires et nutritionnelles

172. La Conférence était saisie du document ARC/72/4. Tout en reconnaissant qu'il traite d'un sujet général, la Conférence estime qu'on aurait pu y inclure davantage de propositions relatives à des programmes d'action.

173. La Conférence constate qu'au cours des dix dernières années le concept de politique alimentaire et nutritionnelle s'est précisé, grâce à la mise au point de bilans alimentaires et de modèles économétriques concernant la nutrition. Ces politiques sont maintenant perfectionnées et incluent des mesures d'ordre éducatif, économique, social, technique et législatif qui visent à concilier les niveaux projetés de la demande et les besoins tant sur le plan des disponibilités alimentaires que du point de vue nutritionnel.

174. La Conférence note qu'en fait la politique alimentaire et nutritionnelle ne peut pas être isolée de la politique générale de développement économique et social, et qu'elle doit occuper une place précise dans la planification du développement national et agricole afin de tenir compte de l'ensemble des facteurs pertinents tels que: accroissement démographique, urbanisation rapide, disparité croissante dans la répartition des revenus entre citadins et ruraux, évolution des tendances de la consommation, augmentation des importations de denrées alimentaires, malnutrition endémique parmi les groupes vulnérables (en particulier les femmes enceintes et les enfants), stagnation de la production agricole et des disponibilités alimentaires par habitant, distribution et commercialisation des produits vivriers.

175. Constatant l'insuffisance des données statistiques pour l'établissement des projections et la définition des objectifs, la Conférence souligne l'utilité des enquêtes intégrées sur la consommation et les budgets des ménages. Ces enquêtes étant très coûteuses pour de nombreux pays africains qui doivent souvent consacrer leurs ressources financières à des priorités plus pressantes dans le domaine du développement, la Conférence estime que l'aide extérieure pourrait offrir la meilleure solution à cet égard.

176. La Conférence constate que les plans de développement économique de nombreux pays africains accordent une plus haute priorité aux cultures industrielles et d'exportation qu'aux cultures vivrières, et souligne fortement que des mesures économiques appropriées doivent être prises pour assurer un équilibre entre ces deux types de production. La Conférence fait observer que trop souvent les devises procurées par les cultures d'exportation servent à

importer des denrées alimentaires. Elle note également que des mesures appropriées, concernant notamment les techniques de distribution et d'emmagasiner, la stabilisation des prix et la réglementation des importations pourraient faciliter le ravitaillement régulier des villes par les régions rurales, et assurer ainsi aux producteurs un revenu régulier et équitable.

177. La Conférence est d'avis qu'une spécialisation régionale de la production alimentaire et de la transformation des produits devrait promouvoir le commerce intrarégional sur une base de complémentarité à l'échelle de l'Afrique, afin de minimiser la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements alimentaires ("calories importées"), compte tenu de leur coût plus élevé à l'unité calorique que celui de la production nationale, sans compromettre la réalisation des objectifs alimentaires et nutritionnels.

178. La Conférence reconnaît le rôle primordial de la femme africaine, qui occupe une place essentielle dans la production des denrées vivrières, la préparation des repas familiaux, l'éducation des enfants et la vie de la communauté rurale. Elle préconise que les gouvernements accordent une attention particulière à la formation des femmes rurales en matière d'agriculture, de nutrition, d'économie familiale et de vulgarisation.

179. Divers délégués ont attiré l'attention sur certains problèmes sociaux et démographiques qui se posent dans leur pays et qui sont liés à divers facteurs: chômage, migration, pré-occupations sociales et croissance démographique. D'une manière générale, la Conférence est d'avis que ces problèmes doivent être résolus par des mesures appropriées au niveau national.

180. La Conférence estime que des mesures administratives devraient permettre une coordination horizontale entre les divers organismes gouvernementaux et privés qui s'occupent de nutrition et souligne que la nutrition doit être abordée dans une optique pluridisciplinaire tant au stade de la conception qu'à celui de l'application. Tout en reconnaissant les efforts faits dans ce sens par de nombreux pays, la Conférence est d'avis que les organismes nationaux existants qui s'occupent d'alimentation et de nutrition devraient être renforcés pour jouer pleinement leur rôle dans la planification alimentaire et nutritionnelle. La Conférence recommande que de tels organismes soient créés dans les pays où il n'en existe pas encore.

181. La Conférence reconnaît que, outre la production alimentaire elle-même d'autres éléments interviennent dans le processus d'amélioration qualitative et quantitative de l'alimentation humaine. Elle souligne le rôle de la recherche agronomique pour accroître la valeur nutritionnelle des variétés à haut rendement; du crédit agricole pour stimuler la production; des coopératives et des services de commercialisation (notamment stockage et circuits de distribution), de la vulgarisation agricole et nutritionnelle pour améliorer la production, le stockage à l'exploitation et la consommation familiale; et enfin des services communautaires qui peuvent organiser des expositions agricoles pour stimuler les producteurs. La Conférence préconise que les gouvernements, lors de la planification économique, accordent une attention particulière à tous ces facteurs.

182. La Conférence note le rôle important que peut jouer la recherche pour améliorer l'emmagasiner et la conservation des denrées alimentaires dans les régions rurales, en vue d'atténuer les pénuries saisonnières. De même, elle recommande d'entreprendre des programmes de recherche appliquée sur les régimes alimentaires locaux, en vue d'assurer une meilleure utilisation des denrées locales. Les résultats devraient en être diffusés dans tous les pays de la Région.

183. La Conférence appuie l'organisation de réunions interministérielles au niveau national, en vue de promouvoir la compréhension, d'échanger des renseignements sur les questions d'alimentation et de nutrition, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le fait que la nutrition est un élément, non seulement du bien-être social mais aussi du développement économique. A cette fin également la Conférence recommande que la FAO organise des conférences interafricaines à l'intention des autorités gouvernementales responsables de la politique alimentaire et nutritionnelle.

184. La Conférence souligne que la formation nutritionnelle, en particulier dans les pays francophones d'Afrique, n'est pas suffisamment répandue notamment aux échelons intermédiaires qui sont souvent chargés d'appliquer les mesures adoptées dans le cadre des politiques nationales alimentaires et nutritionnelles. La Conférence est d'avis que la FAO pourrait jouer un rôle utile à cet égard, principalement en organisant des séminaires et des stages de formation. A ce sujet, elle rappelle la recommandation présentée par la sixième Conférence régionale pour l'Afrique, relative à la création d'un institut africain de nutrition appliquée.

Mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique

185. La Conférence a examiné les propositions présentées dans le document ARC/72/7. Quelques délégués ont exprimé le regret que les divers problèmes de la mise en valeur des terres et des eaux en Afrique soient traités d'une façon trop superficielle et que l'expérience propre à chaque pays ne soit pas suffisamment prise en compte. Il a été souligné cependant que la mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique devrait s'insérer dans une politique intégrée de développement.

186. La Conférence note avec intérêt que des inventaires par pays des ressources en terres et en eaux - entre autres éléments d'importance primordiale - seraient exécutés dans le cadre de l'Etude prospective du développement de la FAO, d'une façon plus détaillée que dans le Plan indicatif mondial.

187. La Conférence est d'avis que tout procédé de collecte des données doit avoir pour objectif primordial ou immédiat la solution de problèmes techniques et économiques spécifiques. Afin de remplacer les services coûteux du personnel étranger, la Conférence demande à la FAO d'aider à la formation de spécialistes et de techniciens africains des sols, ainsi qu'à la création d'instituts ou services pédologiques nationaux.

188. Soulignant la nécessité d'établir une méthodologie et une terminologie normalisées communes pour les enquêtes pédologiques et notant que souvent une grande partie des renseignements recueillis par les prospections et la recherche pédologiques sur le terrain ne sont pas diffusés sur le plan régional, la Conférence loue l'initiative prise par la FAO d'organiser le Comité de corrélation des sols pour l'Afrique de l'Ouest et prie instamment la FAO d'étudier la possibilité de créer des comités analogues dans d'autres sous-régions d'Afrique. La Conférence se félicite également de ce que la FAO se propose de réunir un séminaire sur l'évaluation des ressources en sols pour l'Afrique de l'Est.

189. L'eau, important facteur limitatif du développement agricole dans une grande partie de l'Afrique, a beaucoup retenu l'attention. On a mentionné en particulier l'importance qui s'attache à optimiser l'utilisation des eaux pluviales, ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes de préalerte météorologique, par exemple une coopération régionale pour la prévision des pluies au profit de l'agriculture sèche. La Conférence note par conséquent avec intérêt l'existence à la FAO de consultations ad hoc sur les besoins en eau des cultures et sur l'irrigation d'appoint, et préconise que leur portée soit étendue de telle sorte que la Région puisse en bénéficier.

190. La Conférence estime qu'une priorité absolue doit être accordée aux enquêtes sur les ressources en eau. A ce sujet, divers délégués se sont félicités des actions organisées en commun par les institutions techniques des Nations Unies, telles que les études hydro-météorologiques FAO/OMM/Unesco au Lac Victoria, et ont souligné l'utilité des modèles mathématiques appliqués à l'hydrologie. En outre, la FAO a été instamment invitée à étudier d'autres possibilités analogues de coopération interinstitutions.

191. La grande diversité des conditions d'environnement en Afrique a été citée comme l'une des principales causes des différences de développement économique entre pays, aussi bien qu'entre régions d'un même pays. La Conférence fait observer par ailleurs que les ressources en terres et en eaux sont inégalement réparties entre les différents groupes de la population d'un même pays, ce qui entraîne dans certains cas de graves conséquences sur les plans politique et économique, et qu'une forte concurrence oppose les agriculteurs, les éleveurs et les forestiers pour l'utilisation des terres et des eaux. La Conférence recommande en conséquence la création de commissions nationales pour la mise en valeur des terres et des eaux, qui fassent partie intégrante de l'appareil de planification économique.

192. La Conférence estime que l'une des principales tâches que l'Afrique devra mener à bien est la meilleure utilisation des ressources en terres et en eaux; il faudra prendre dûment en considération à cet égard le facteur humain. Dans ce contexte, la Conférence prend note de l'assistance efficace que la FAO a accordée à la base sous forme de programmes visant à promouvoir l'auto-assistance par l'introduction progressive de techniques intermédiaires, qui restent cependant à base de main-d'oeuvre, notamment la traction animale, et soient adaptées aux sols locaux ainsi qu'aux pratiques culturelles existantes.

193. La Conférence souligne la nécessité de mettre en valeur les eaux souterraines, notamment les nappes situées à faible profondeur, pour les besoins domestiques, l'abreuvement du bétail et la petite irrigation; elle demande instamment à la FAO de prendre l'initiative de la coopération régionale pour la prospection et l'exploitation des nappes souterraines.

194. Reconnaissant en outre les possibilités que présente pour la petite irrigation l'utilisation des ressources en eaux superficielles ou souterraines, la Conférence demande à la FAO d'organiser un séminaire sur le développement de la petite hydraulique au service de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et émet une recommandation analogue pour la sous-région Afrique de l'Est. A cet égard, la Conférence prend également note de la mise en garde formulée par le Représentant de l'OMS au sujet des risques que présentent pour la santé les maladies transmises par les eaux, et préconise que la FAO continue à collaborer avec l'OMS dans ce domaine.

195. La Conférence souligne qu'il convient de promouvoir l'utilisation des engrais avec prudence, et sans omettre de tenir compte de divers facteurs. Parmi ceux qui ont été mentionnés, citons la nécessité de créer des réseaux de distribution efficaces; l'octroi de subventions publiques, qui permettent de fournir les engrais aux agriculteurs à des prix raisonnables, le plus près possible des exploitations; et l'application des résultats des essais et démonstrations, tels que ceux qui sont réalisés dans le cadre du Programme Engrais de la FAO. La Conférence prie instamment la FAO de veiller à ce que ses essais sur les engrais soient intégrés dans les programmes de classification des sols. A cet égard, elle note avec beaucoup de regret que le poste de Conseiller régional pour les engrais a été supprimé, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

196. La Conférence reconnaissant la nécessité d'organiser des services spéciaux de distribution d'engrais, de crédit et de commercialisation, se félicite du Programme commun FAO/DANIDA qui a pour objet d'organiser des colloques régionaux sur la planification et l'organisation du développement de l'utilisation des engrais. La Conférence prend note de la déclaration du Représentant de la BIRD, selon laquelle la Banque mondiale accorde un financement pour les engrais et autres moyens de production dans le cadre d'actions intégrées de développement rural.

197. En ce qui concerne la production locale des engrais, la Conférence note que les prix des engrais importés sont souvent prohibitifs et fait observer qu'en règle générale les marchés nationaux sont trop exigus pour que la production locale soit rentable. La Conférence demande cependant à la FAO, de concert avec l'ONUDI d'étudier de façon plus approfondie les possibilités techniques de la production locale des engrais en vue d'approvisionner les marchés intrarégionaux.

198. Plusieurs délégués ont souligné l'importance croissante du riz en Afrique, et la Conférence note avec intérêt que l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), avec le concours de la FAO, a établi un programme de colloques sur l'utilisation des engrais, la sélection rizicole et la maîtrise de l'eau. On a fait observer en outre que quantité de données sur l'expérience acquise en riziculture dans d'autres continents devraient être diffusées. A cet égard, on a approuvé une réunion conjointe envisagée par l'ADRAO et la Commission internationale du riz.

199. Plusieurs délégués ont noté avec inquiétude que la diminution de la fertilité et la dégradation des sols, aggravées notamment par la réduction des périodes de jachère dans les cycles d'assolement, a atteint un seuil critique. Tout en reconnaissant que les problèmes rencontrés sont complexes et ne peuvent être résolus qu'à long terme, la Conférence note avec satisfaction qu'un séminaire FAO sur la conservation des sols et la rotation des jachères forestières en Afrique devait avoir lieu prochainement.

200. La dégradation très accentuée des parcours a été mentionnée avec beaucoup de préoccupation. On a rappelé que la capacité de charge des parcours variait en fonction des disponibilités en eau pour l'abreuvement du bétail et de la qualité des sols. En conséquence, la Conférence approuve sans réserve la suggestion de la FAO tendant à associer étroitement les plans de développement de l'élevage aux enquêtes sur les disponibilités en eau et les terrains de parcours.

201. On s'est félicité de l'aide apportée par la FAO à la création de commission de bassins fluviaux, qui permettent de tenir des consultations nationales périodiques sur les incidences techniques, institutionnelles et juridiques de l'approche, au niveau du bassin, des problèmes que pose l'aménagement des bassins fluviaux à l'échelle internationale. La Conférence attache une importance considérable à des formules analogues de coopération régionale, que pourrait stimuler la création de commissions nationales et sous-régionales pour l'utilisation des terres et des eaux. Toutefois, on a noté avec regret que peu de progrès avaient été accomplis à cet égard. La coordination entre les divers usagers de l'eau pourrait être améliorée de la même façon au niveau national et la FAO a été instamment priée de favoriser la création de commissions nationales pour l'utilisation des terres et des eaux.

202. L'importance de la réforme agraire et de la législation sur les eaux a été fréquemment évoquée. La Conférence demande à la FAO, forte de son expérience et de sa documentation, de conseiller les Etats Membres en la matière.

203. Bien que les données concrètes sur les analyses coûts/bénéfices de l'aménagement des ressources en terres et en eaux manquent en Afrique, on sait cependant que les aménagements hydrauliques réussis ont été extrêmement bénéfiques pour de nombreux agriculteurs, spécialement dans les zones sèches de la Région. Il est toutefois nécessaire d'être mieux renseigné sur les coûts et les avantages de ces opérations. La Conférence note donc avec intérêt que la FAO a l'intention d'établir un bilan des divers types de programmes d'irrigation, et notamment d'évaluer les dépenses d'équipement et de fonctionnement qu'ils impliquent.

Problèmes d'emploi rural et programmes de développement agricole

204. Saisie du document ARC/72/9, la Conférence a examiné les problèmes de l'emploi rural et les programmes de développement agricole en Afrique. Elle reconnaît que, pour que les pays africains puissent jeter convenablement les bases de leur développement économique et social, il faudrait intensifier la production agricole en vue d'améliorer la productivité de la main-d'oeuvre agricole. De l'avis de la Conférence, cette approche ne serait pas incompatible avec la création du maximum d'emplois dans le secteur agricole. La Conférence recommande donc que les politiques nationales soient conçues de telle sorte que tous les secteurs de l'économie soient appelés à absorber la main-d'oeuvre excédentaire dans les zones rurales et urbaines. La mise en oeuvre de ces politiques doit aller de pair avec une action appropriée en matière de formation professionnelle.

205. La Conférence reconnaît que la planification nationale, notamment au regard de l'emploi, requiert une approche pluridisciplinaire spécialisée et, à cette fin, la FAO doit renforcer sa collaboration avec l'OIT pour fournir conseils et assistance aux Etats Membres.

206. S'efforçant de diagnostiquer les causes profondes du chômage et du sous-emploi, la Conférence a été d'avis que la cause primordiale réside dans une dépendance excessive à l'égard de l'agriculture traditionnelle. Cependant, on a reconnu que les formes et l'ampleur du problème varient beaucoup suivant les pays, bien que tous aient en commun un taux élevé d'urbanisation résultant de l'exode rural.

207. De nombreux délégués ont longuement parlé des causes de l'exode rural et l'on est convenu d'une manière générale que si les mirages de la vie en ville exerceront toujours un attrait sur les populations rurales, le mobile réel qui pousse celles-ci est l'espoir de trouver un travail mieux rémunéré et divers avantages sociaux. La Conférence souligne l'importance des mesures visant à atténuer les larges disparités et le profond déséquilibre entre zones rurales et zones urbaines, lesquels se manifestent sous diverses formes: modicité des revenus et salaires, insuffisance de l'infrastructure économique et absence de services et équipement sociaux.

208. La Conférence attire également l'attention sur les mesures fiscales, telles que les taxes à l'exportation sur les produits primaires, qui, combinées aux bas prix d'exportation (alors que les articles importés ou les produits manufacturés locaux coûtent cher) pèsent sur les termes de l'échange qui sont très défavorables aux agriculteurs. La Conférence souligne aussi la nécessité d'améliorer les systèmes de commercialisation, notamment par la création de coopératives, de façon que les agriculteurs reçoivent des prix justes et équitables.

209. L'un des facteurs particuliers qui contribuent à l'exode rural, souligne la Conférence, est que le système d'enseignement ne prépare pas les jeunes à vivre et travailler à la ferme et dans la société rurale. Divers pays ont indiqué les grandes lignes de leurs programmes nationaux visant à réorienter l'enseignement sur une base fonctionnelle, de façon à permettre à une communauté rurale alphabétisée d'accentuer et d'appliquer à la fois les nouvelles techniques et les actions sociales bénéfiques.

210. La Conférence note que de nombreux pays africains lancent divers programmes et projets de développement agricole qui visent directement à accroître l'emploi. Une difficulté particulière souvent rencontrée dans l'exécution de tels projets, qui recourent à une action intégrée pour réaliser un ensemble d'améliorations, est qu'ils sont coûteux, et les pays pauvres doivent donc obtenir une aide financière extérieure à des conditions de faveur et qui ne soit pas liée à la technologie et à l'équipement convenant aux pays développés. A cet égard, la Conférence se félicite de la déclaration du Représentant de la BIRD, selon laquelle la Banque est tout à fait disposée à accorder son appui aux projets de développement qui emploient une main-d'oeuvre nombreuse, car ces projets ont habituellement une rentabilité satisfaisante lorsqu'on calcule le coût de la main-d'oeuvre à son prix économique (shadow price).

211. L'aide du Programme alimentaire mondial (PAM) a utilement contribué aux programmes de développement rural générateurs d'emplois, notamment aux opérations de réinstallation dans plusieurs pays d'Afrique; toutefois, la Conférence demande instamment que la FAO et les sources d'assistance internationale et bilatérale s'attachent davantage à résoudre les difficultés que soulève le financement de ces actions de développement très importantes, en particulier dans les pays pauvres et sans littoral.

212. D'une façon générale, la Conférence approuve la conclusion selon laquelle l'intensification de la production agricole par le recours accru à des techniques et facteurs de production nouveaux sur la petite exploitation familiale offre un excellent moyen de créer des emplois et d'améliorer les revenus. On a noté toutefois que dans un certain nombre de pays les petits exploitants s'organisent pour les tâches de gestion et les services, au sein d'unités plus grandes telles que coopératives ou groupements de village.

213. De l'avis de la Conférence, l'application des techniques nouvelles - notamment mécanisation, variétés à haut rendement, engrais et pesticides - est indispensable, si l'on désire améliorer la petite exploitation et accroître sa productivité. Un certain nombre de délégués ont toutefois attiré l'attention sur la nécessité d'introduire le type de mécanisation le mieux adapté au système agricole pratiqué. La Conférence prend note d'un projet de mécanisation entrepris par la FAO avec des fonds provenant de l'aide bilatérale: du petit matériel mécanisé sera expérimenté à l'IITA (IBADAN) et à Richard Toll (Sénégal), les résultats devant être connus dans trois ans. Après quoi, le Centre de mécanisation agricole pour l'Afrique de l'Ouest, dont la création est envisagée, élargira la portée de ces essais.

214. La Conférence souscrit sans réserve à l'opinion selon laquelle les services destinés à l'agriculture ainsi que les industries de transformation doivent être décentralisés, implantés dans de petites agglomérations rurales et offrir ainsi davantage d'emplois, notamment à temps partiel. Cependant, tout en approuvant le principe consistant à installer les industries à proximité des sources de matières premières et de main-d'oeuvre (rurale), la Conférence prend note de la mise en garde adressée par le Représentant de la BIRD, à savoir que les industries rurales doivent être viables et compétitives quant à leurs coûts.

215. Mobiliser pleinement les ressources humaines en offrant des emplois rémunérateurs et satisfaisants, tel est le principe fondamental que la Conférence tient à affirmer. A cet égard, la Conférence est convenue que dans la plupart des pays d'Afrique, l'agriculture doit rester pour la majorité de la population à la fois un mode de vie et une source d'emplois. La Conférence demande instamment que cet aspect de la planification fasse l'objet d'une

attention particulière de la part des responsables des politiques agricoles et des planificateurs et, tout en prenant note des efforts que la FAO déploie maintenant dans ce sens, elle demande à l'Organisation d'aider davantage au renforcement des services statistiques des Etats Membres; d'autre part, la FAO doit envisager la création de postes d'économistes spécialistes de la production au Bureau régional et au Siège, pour aider les pays de la Région à établir des plans détaillés de développement du secteur agricole.

Situation de l'enseignement agricole

216. La Conférence a examiné la situation de l'enseignement agricole sur la base du document ARC/72/10(a). Il ressort clairement des débats que l'enseignement agricole, élément essentiel du développement rural africain, pâtit de difficultés persistantes et complexes de caractère social, économique et historique. L'expérience de nombreux pays montre que diverses mesures, à la fois nouvelles et radicales, s'imposent pour les résoudre.

217. La Conférence estime que, dans l'ensemble, l'enseignement et la formation agricoles doivent tendre à améliorer le niveau d'éducation général de la population rurale. D'autre part, aux fins du développement rural, les vulgarisateurs doivent consacrer plus de temps à des activités de type non scolaire qui ne figurent pas normalement dans les programmes d'enseignement primaire, voire secondaire. A cet égard, la Conférence note avec satisfaction les efforts déployés par la FAO en Afrique pour aider les gouvernements à perfectionner les méthodes de vulgarisation et aussi pour promouvoir la formation en cours d'emploi.

218. La Conférence souligne qu'il faut se préoccuper en particulier d'organiser, à l'échelon national, des réunions consacrées à la planification et à l'amélioration de l'enseignement et de la formation agricoles, plus particulièrement au niveau moyen. Il a été recommandé que la FAO continue de favoriser ces efforts en tirant le meilleur parti de ses ressources pour les programmes de formation du niveau moyen. Cela devrait également permettre la formation des enseignants dans des centres de préparation à la vulgarisation.

219. La Conférence se félicite de ce que la FAO s'emploie à établir le "profil" des différents Etats, concernant la main-d'oeuvre qualifiée, en vue d'élaborer des plans nationaux adéquats d'enseignement et de formation agricoles, et aussi de permettre la planification de la main-d'oeuvre en général, l'accent étant mis en particulier sur l'ensemble du secteur rural. La Conférence demande instamment à la FAO de fournir une assistance pour adapter l'enseignement et la formation aux besoins, et d'aider aussi les gouvernements à coordonner l'enseignement et la formation agricoles.

220. La Conférence reconnaît la nécessité d'adapter les systèmes d'enseignement agricole en vue de promouvoir la réalisation des objectifs des pays en voie de développement. On a noté qu'il existe d'importantes possibilités d'instituer, sur une base régionale, des systèmes d'enseignement et de formation non scolaires à l'intention des familles rurales.

La Conférence demande instamment à la FAO d'élaborer des programmes à cet égard en s'attachant particulièrement à mettre au point des formes nouvelles d'information pour les familles rurales, à utiliser les moyens de grande information, et à produire, sur une base multinationale, du matériel pédagogique nouveau destiné au niveau moyen.

221. Considérant la place que les femmes occupent dans la vie agricole et rurale dans la plupart des pays d'Afrique, ainsi que les conditions qui provoquent la migration des jeunes vers les villes, la Conférence approuve le programme de vulgarisation organisé à l'intention des femmes et des jeunes avec l'aide de la FAO. Il a été souligné que les gouvernements devraient pleinement appuyer la création d'un centre plurinational pour la formation des moniteurs nécessaires aux programmes s'adressant aux jeunes. Le Comité recommande également que le Bureau régional soit renforcé par un expert des programmes de vulgarisation destinés aux jeunes, pour répondre aux demandes présentées par les divers Etats Membres.

222. La Conférence souligne la nécessité de tenir compte des facteurs sociologiques relatifs aux changements introduits par la technologie dans les modes de vie traditionnels des villageois. La FAO doit aider, comme par le passé, à créer des services de formation non scolaire qui s'efforcent de perfectionner au maximum les méthodes et techniques pédagogiques, sur une base régionale, et de diffuser le matériel adéquat par les soins d'un centre régional de documentation.

223. La Conférence insiste sur les nombreuses possibilités de resserrer la coopération entre les Etats Membres concernant l'enseignement supérieur dans divers domaines - forêts, art vétérinaire et génie rural - pour faciliter la formation des techniciens dans la Région. La FAO a été invitée, en même temps que l'Unesco et l'OIT, à concourir à l'élaboration de projets appropriés tendant à renforcer les systèmes de formation existants, en particulier dans les domaines spécialisés tels que l'agriculture, la planification et la recherche.

224. De l'avis de la Conférence, il convient de renforcer l'assistance accordée aux niveaux tant régional que sous-régional, pour appuyer les efforts nationaux, par exemple en encourageant l'organisation de réunions et de stages d'études nationales, en octroyant des bourses de perfectionnement, et aussi en établissant des "profils" des divers pays.

225. Plusieurs Etats Membres ont demandé à la FAO de continuer à fournir une aide pour la formation en cours d'emploi des vulgarisateurs et à user, pour la formation des agriculteurs, de méthodes plus avancées, par exemple l'alphabétisme fonctionnel. Il a été souligné qu'une aide devrait être accordée, tant pour renforcer les moyens de formation, que pour promouvoir l'échange de renseignements entre les établissements d'enseignement supérieur des pays de la Région. A cet égard, la Conférence estime qu'il faut envisager d'harmoniser les normes d'enseignement dans lesdits établissements de façon que la Région puisse mieux subvenir à ses besoins en matière de formation.

226. De l'avis de la Conférence, les programmes de vulgarisation à l'intention du secteur rural doivent englober les problèmes fondamentaux d'environnement auxquels se heurte l'agriculture. Il a donc été souligné que les vulgarisateurs doivent recevoir une bonne formation pluridisciplinaire portant notamment sur l'écologie en général et les ressources naturelles.

Etat de la recherche agronomique

227. La Conférence était saisie du document ARC/72/10 (b) exposant les tendances actuelles et futures de la recherche en Afrique. Bien qu'il eût été souhaitable que ce document contienne des propositions plus concrètes concernant des programmes d'action, la Conférence exprime son intérêt pour les travaux menés par la FAO dans le domaine de la recherche agronomique. Elle prend note de la création du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale et de son Comité consultatif technique.

228. Examinant les activités futures de la FAO, la Conférence a envisagé la recherche au sens le plus large du terme englobant organisation, services, activités d'information et de documentation, l'application pratique des résultats de la recherche, ainsi que les travaux sur la formation et l'enseignement à l'intention du personnel de recherche.

229. La Conférence a porté une attention particulière à la définition des priorités, reconnaissant toutefois que la difficulté est de les identifier au niveau de la Région. On a estimé que l'amélioration de l'information sur la recherche est essentielle pour accroître la coopération entre pays et régions.

230. La Conférence se déclare favorable aux projets CARIS (système automatisé d'information sur la recherche agronomique) et AGRIS (système international d'information sur les sciences et la technologie agricoles) et recommande aux Etats Membres de participer à ces deux projets internationaux.

231. La Conférence souligne en particulier la nécessité de mieux utiliser les institutions et ressources existant au niveau national avant d'en créer de nouvelles; elle invite en conséquence la FAO ainsi que les autres institutions à en tenir compte dans l'établissement des programmes de recherche agronomique.

232. Touchant les problèmes prioritaires plus précis, la Conférence souligne qu'il convient de faire une large place aux problèmes de recherche suivants (l'ordre d'énumération n'est pas un ordre de priorité): (a) accroissement de la production vivrière, (b) cultures fourragères, parcours et sous-produits agricoles destinés à l'alimentation animale; (c) élevage (y compris le nomadisme) et maladies animales; (d) lutte contre les ennemis et les maladies des plantes;

(e) cultures industrielles et agro-industries; (f) inventaire des ressources naturelles, mise en valeur des terres et des eaux, (g) systèmes de cultures, gestion des exploitations et mise au point de systèmes agricoles intégrés et plus productifs; (h) recherche socio-économique; (i) nutrition et technologie alimentaire; (j) forêts et industries forestières; (k) pêches maritimes et continentales.

233. La Conférence insiste sur la nécessité d'éviter toute généralisation dans l'évaluation des ordres de priorités à assigner, dans les travaux de recherche, aux domaines technique, social, et économique, et note que l'équilibre optimal doit être trouvé à la lumière des conditions locales et des besoins nationaux.

234. Tout en notant les propositions du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, la Conférence est d'avis que cette nouvelle orientation de la recherche doit compléter et renforcer les efforts déployés aux niveaux national et sous-régional de façon à tenir compte de ce qui a déjà été fait, par exemple dans la Communauté est-africaine. La recherche internationale doit résoudre les problèmes globaux et fondamentaux qui exigent une approche interdisciplinaire. Cependant, la recherche internationale ne doit pas se substituer à la recherche nationale ou sous-régionale ni être préjudiciable au soutien financier nécessaire au renforcement de l'infrastructure de la recherche au niveau national.

235. La Conférence recommande en conséquence d'accroître l'appui et l'assistance apportés à la recherche au niveau national, en particulier dans le domaine de l'organisation, de la gestion et de l'infrastructure générale. La Conférence souligne la grande importance de la formation de chercheurs, d'administrateurs et, tout spécialement, de techniciens hautement qualifiés.

236. La Conférence recommande que la FAO continue à stimuler et à encourager la recherche aux niveaux national et international. Au niveau international, la FAO devrait, en particulier, s'attacher à élaborer des méthodes de coopération et aider les pays à définir les priorités en fonction de leurs besoins. La FAO devrait fournir en outre une assistance aux pays pour la planification de la recherche, l'élaboration des projets de recherche, la coordination des programmes de recherche, l'application des systèmes d'information sur la recherche et la diffusion des connaissances scientifiques.

237. La Conférence approuve les propositions concernant la création d'offices de la recherche agronomique au niveau national, comme il est indiqué dans le document ARC/72/10(b) et recommande aux Etats Membres de créer des offices de ce genre.

238. La Conférence a examiné la question de la création d'une commission interafricaine de la recherche agronomique, sous l'égide de l'OUA/STPRC. Certains délégués ont estimé que les membres du Groupe consultatif ne devraient pas être également membres de la Commission. Elle a demandé des renseignements plus détaillés sur la composition, les objectifs, les fonctions et le statut juridique de la Commission. On a recommandé en conséquence à la FAO de préparer un document complet sur cette question qui sera présenté aux Etats Membres pour examen.

239. Considérant le nombre insuffisant de bourses octroyées par la FAO, et l'importance d'aider les Etats Membres à former des chercheurs, la Conférence recommande que la FAO développe ses programmes de bourses pour faire face aux besoins croissants des Etats Membres.

240. Constatant la pénurie de spécialistes tels que phytogénéticiens, phytopathologistes, écologistes, pédologues et économistes agricoles, la Conférence exhorte la FAO à contribuer à la formation de spécialistes et à constituer un corps d'experts de haut niveau en vue d'accorder une assistance aux Etats Membres en cas de besoin.

241. La Conférence recommande de renforcer la lutte contre le criquet pèlerin et la recherche opérationnelle, spécialement par une aide PNUD/FAO. La Conférence demande aussi instamment que les projets concernant la lutte contre les maladies et les ennemis des cultures tels que le tisserin, et les problèmes de contrôle phytosanitaire soient pris en considération très attentivement.

242. La Conférence constate l'absence de stations de recherche sur les cultures vivrières et céréalières dans la zone équatoriale humide de basse altitude. Elle recommande à la FAO d'aider à l'implantation d'une station de recherche sous-régionale dans la zone équatoriale.

243. Notant que dans certains pays le statut des chercheurs n'est pas encore clairement défini, la Conférence recommande que les Etats Membres intéressés se penchent sur cet important problème en vue de tirer parti au maximum des services de leurs chercheurs et d'offrir de meilleures perspectives de carrière. Elle estime en outre que la normalisation des qualifications et du statut des chercheurs pourrait faciliter les échanges entre les pays d'Afrique.

244. La Conférence recommande que la FAO étudie la possibilité d'instituer des programmes de réseaux de recherche, semblables à ceux de l'ADRAO, par régions ou groupes de pays, et qui porteraient sur les produits agricoles ayant une importance reconnue pour la Région.

245. La Conférence note que souvent, en raison de leur caractère très technique, les résultats de la recherche ne peuvent être communiqués directement aux agriculteurs. Cela compromet leur utilisation efficace et crée un hiatus entre chercheurs et vulgarisateurs. La Conférence recommande la création de laboratoires nationaux d'un type particulier, chargés d'étudier les résultats de la recherche en fonction des conditions socio-économiques et de les transposer en un langage et sous forme de techniques que les agriculteurs puissent aisément comprendre et appliquer.

246. Notant qu'un certain nombre d'instituts privés étrangers de recherche continuent d'exécuter des programmes de recherche dans la Région Afrique, la Conférence recommande que leurs travaux soient bien axés sur les besoins des pays africains en matière de développement.

247. La Conférence adopte en conséquence la résolution ci-après:

RESOLUTION V SUR LA RECHERCHE ET L'EDUCATION

La Conférence,

Considérant qu'il existe des lacunes dans le réseau des centres de recherche agronomique en Afrique en général et dans la zone équatoriale de basse altitude en particulier;

Considérant que la Région doit d'urgence accroître la production agricole, en appliquant les techniques les plus appropriées et avancées et qu'elle manque de personnel qualifié, à tous les niveaux, dans le secteur agricole;

Considérant que les établissements étrangers d'enseignement ne répondent pas aux besoins de la Région, compte tenu de leurs conditions d'accès et de formation et que les possibilités de la Région sont très insuffisamment utilisées par les Africains;

Considérant que dans les régions rurales de la majorité des pays africains, la production vivrière repose essentiellement sur la femme mais qu'elle n'est pas touchée par les services de vulgarisation;

Considérant qu'une formation spéciale orientée vers les différents domaines de l'agriculture et de l'économie familiale contribuera à promouvoir la condition de la femme africaine;

Recommande que soit créé dans la zone équatoriale humide atlantique un centre de recherche et d'expérience agricoles, notamment pour les cultures vivrières;

Recommande que la FAO participe, à l'échelon régional, à l'étude de programmes de formation agricole adaptés aux conditions propres à la Région et crée un centre régional pour la production de matériel de formation agricole;

Recommande que, là où la situation n'est pas encore satisfaisante, les Etats Membres accélèrent l'intégration de la femme africaine pour tous les aspects de la formation agricole, sans perdre de vue la nécessité d'améliorer les équipements sanitaires et sociaux, notamment en milieu rural.

Propositions pour le Programme régional à moyen terme

248. La Conférence régionale note qu'à sa seizième session la Conférence de la FAO a invité le Directeur général à adopter la procédure suivante pour préparer un plan à moyen terme révisé afférent à la période 1974-79 en usant d'une présentation claire et simplifiée:

- a) Examiner à nouveau les indicateurs des tendances relatives aux programmes et sous-programmes, afin d'assurer l'utilisation économique et efficace des ressources du Programme ordinaire et des fonds extra-budgétaires;
- b) Soumettre au Comité de l'agriculture, au Comité des pêches, au Comité des forêts et au Comité des produits des propositions préliminaires de sous-programmes sous une forme qui permette d'une part à chacun de ces Comités de formuler des recommandations sur les priorités à accorder aux sous-programmes relevant de leur compétence, et d'autre part, d'éliminer bon nombre d'activités à faible priorité lors de la préparation du Programme de travail et budget pour 1974-75;
- c) Soumettre ces recommandations aux Conférences régionales qui se tiendront en 1972 pour qu'elles donnent leur avis sur les recommandations relatives aux priorités;
- d) De concert avec le Comité du programme et le Comité financier, présenter au Conseil, sous une forme équilibrée et coordonnée, les priorités à inclure dans le Programme de travail pour 1974-75, avec indication des ajustements à apporter aux objectifs, priorités et besoins;

- e) Présenter enfin, à la soixantième session du Conseil et à la dix-septième session de la Conférence, un plan à moyen terme révisé pour la période 1974-79, en utilisant la même présentation générale adoptée pour le Programme de travail et budget.

249. Il ressort clairement de la procédure adoptée pour ces travaux de planification à moyen terme que les Etats Membres et les organes directeurs de la FAO sont pleinement associés aux diverses étapes de ce processus de planification et de programmation. A cet égard, on a mentionné le rôle important que doivent jouer dans les travaux de planification à moyen terme, les Conférences régionales et les Bureaux régionaux. Ces derniers soumettraient à l'examen des Conférences régionales leur avis sur l'ensemble des problèmes qui concernent le développement agricole dans la Région. Cela permettrait à la Conférence régionale d'élaborer des objectifs régionaux à long terme à l'intention de la FAO qui en tiendrait compte dans la planification de ses activités à l'échelon mondial.

250. La Conférence estime que le plan à moyen terme est un document complexe et se félicite de ce que le Directeur général ait l'intention d'améliorer et de simplifier sa présentation dans le cadre de la prochaine révision biennale. Celle-ci appelle aussi des stratégies mieux définies et une indication plus sélective des priorités, s'agissant de l'équilibre entre les domaines prioritaires et entre les divers sous-programmes et éléments de programme.

251. De l'avis de plusieurs délégués, une certaine confusion a été engendrée par le fait que les Comités techniques n'ont pas examiné le programme régional à moyen terme, qui englobe en réalité les mêmes questions que celles qu'ils ont examinées, c'est-à-dire les problèmes d'emploi dans les zones rurales, la politique alimentaire et nutritionnelle, la mise en valeur des ressources en terres et en eaux, le développement de l'élevage, le commerce intrarégional, la recherche et l'enseignement agricoles. Il s'est toutefois dégagé du débat général que c'était à la Conférence qu'il incombait en définitive d'exprimer ses vues sur chacun de ces problèmes, en définissant des secteurs prioritaires appropriés et spécifiques qui seraient pris en considération lors de l'établissement du programme de travail et budget 1974-75.

252. De nombreux délégués ont déclaré que tous les grands domaines d'activités qui sont énumérés dans le document revêtent une importance égale pour leur pays et qu'il est extrêmement difficile d'essayer de fixer un ordre de priorité. Des suggestions ont toutefois été présentées par les délégués sur un certain nombre de problèmes particuliers touchant spécialement leurs pays respectifs. Il a été convenu que ces suggestions serviraient d'indication pour les priorités lors de l'établissement du programme de travail et budget de la FAO. L'accord général s'est fait en faveur de la répartition des principaux domaines d'activités en deux catégories liées et d'importance égale: premièrement les activités techniques concernant la production physique des cultures vivrières, des pêches, de l'élevage et des forêts; deuxièmement les facteurs de développement notamment les échanges, la recherche, la formation et les divers services concernant la lutte contre les maladies, la transformation des produits, la commercialisation, le crédit, etc.

253. Le Secrétariat a présenté ensuite le document CL 59/18 intitulé: "Incidences de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement sur les programmes de la FAO". Cette Conférence a adopté un plan d'action demandant notamment le renforcement des activités existantes de la FAO dans ce domaine. La Conférence propose que le renforcement des activités de la FAO au-delà de leur niveau actuel soit réalisé grâce à des ressources **extrabudgétaires** notamment celles que devrait fournir un nouveau fonds des Nations Unies pour l'environnement.

254. Quelques délégués ont été d'avis que les problèmes d'environnement sont principalement le fait des pays développés et qu'ils n'ont donc qu'une importance secondaire pour l'Afrique, dont le besoin primordial est le développement. D'autres délégués ont estimé que les pays en développement devraient éviter, dans toute la mesure du possible, les erreurs et les distorsions dont s'est accompagné le développement dans certains pays industrialisés. Considérant que les problèmes d'environnement des pays en développement sont principalement liés aux zones rurales, quelques délégués se sont félicités des initiatives prises par la FAO dans ce domaine et ont exprimé leur intérêt et leur soutien pour les dispositions d'organisation et de financement recommandées par la Conférence de Stockholm en vue de la mise en oeuvre de son plan d'action.

III. CONCLUSION

Adoption du Rapport de la Conférence

255. La Conférence a approuvé les rapports des deux Comités techniques, qui ont été incorporés dans le Rapport de la Conférence. La Conférence a également adopté les rapports relatifs aux points de l'ordre du jour examinés en séance plénière, ainsi que cinq résolutions.

Autres questions

Participation à la Conférence régionale de la FAO

256. La Conférence a invité un Etat européen qui demeurerait au nombre des membres actifs de la Région Afrique de la FAO à se retirer de son propre chef et à participer, en qualité d'observateur, aux futures conférences régionales, suivant l'exemple précédemment donné, dans des circonstances analogues, par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Distribution des documents et publications de la FAO

257. La Conférence a invité la FAO à envoyer ses documents et publications en nombre suffisant aux Ministères de l'agriculture et à prendre des mesures afin que les documents relatifs à la Conférence parviennent à destination suffisamment tôt pour que les Etats Membres puissent les étudier sérieusement.

Invitations à la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

258. La Conférence a entendu des déclarations des délégations du Sierra Leone et de Maurice, qui ont offert d'accueillir la prochaine Conférence régionale pour l'Afrique. Le Sous-Directeur général et Représentant régional a remercié les deux gouvernements, au nom du Directeur général, de leur aimable invitation d'accueillir la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Le Directeur général d'accord avec tous les Etats Membres et compte tenu d'un certain nombre de facteurs dont dépend le succès de la Conférence prendra en considération ces invitations pour arrêter sa décision finale. En outre, la date en sera fixée en temps utile, après consultation avec les Etats Membres.

Cérémonie de clôture

259. La cérémonie de clôture a eu lieu le samedi 30 septembre 1972 à 11 heures en présence de S.E.M. Albert Bernard Bongo, Président de la République gabonaise.

260. Le Président de la Conférence, M. François Nguéma-Ndong, Ministre d'Etat gabonais, chargé de l'agriculture, de l'élevage, de la recherche scientifique et de l'environnement, s'est déclaré, au nom de la Conférence, heureux et honoré de la présence de S.E. le Président à la séance de clôture de la septième Conférence régionale de la FAO. Il a ensuite rapidement passé en revue les conclusions générales auxquelles a abouti la Conférence et l'examen global des domaines prioritaires de la région, mené à bien par les comités techniques.

261. M. M.C. Mensah, Sous-Directeur général et représentant régional, a déclaré au Président que les délibérations de la Conférence avaient été animées d'un esprit de solidarité, qu'il a appelé "l'esprit de Libreville", en vue de promouvoir une politique d'autonomie et d'auto-suffisance alimentaire dans les pays africains. Il a exprimé l'espoir que, grâce à ce nouvel esprit et à la pression impérieuse du changement, l'Afrique réussirait à élever le niveau de vie de ses populations et à promouvoir le développement économique du continent. Enfin, il s'est félicité de la compréhension mutuelle avec laquelle les délégations et le Secrétariat ont collaboré pour l'exécution de leurs tâches. Il a également exprimé ses remerciements pour les installations fournies par le Gouvernement gabonais.

262. Au nom du Président, S.E. Monsieur Léon Mebiame, Vice-Président de la République gabonaise, a souligné que les mesures proposées par la Conférence contribueraient certainement à améliorer les termes de l'échange des produits agricoles africains si les pays développés manifestaient à l'avenir plus de compréhension pour coopérer à la solution des problèmes commerciaux. Dans ce dialogue, les pays africains devraient prendre l'initiative.

263. Au nom de tous les participants à la Conférence, le Chef de la délégation de la République du Dahomey a noté l'esprit de sincérité qui avait présidé aux délibérations de la Conférence. Il a exprimé la satisfaction qu'ont procurée à toutes les délégations la coopération et la générosité du Gouvernement hôte. Il a adressé ses remerciements au Président et à ses collègues qui ont aidé à diriger les séances avec une grande compétence. Il a également loué le Secrétariat et tous ceux qui ont contribué à des titres divers à préparer la Conférence et à assurer les services nécessaires.

264. La Conférence a rendu un hommage particulier au Gouvernement et au peuple gabonais pour les programmes organisés à son intention, et pour l'amitié et l'hospitalité qui lui ont été témoignées et qui ont contribué au succès de ses délibérations.

Remerciements au Secrétariat de la Conférence

265. Le Chef de la délégation éthiopienne, au nom de la Conférence, a exprimé ses sincères remerciements pour la tâche louable accomplie par le Secrétariat de la Conférence de la FAO et pour les installations et l'organisation efficace dont a bénéficié la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

266. Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de la recherche scientifique et de l'environnement de la République gabonaise, Président de la Conférence, a alors prononcé solennellement la clôture de la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

APPENDIX I

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman
Président

His Excellency F. NGEUMA-NDONG
Son Excellence
Gabonese Republic
République Gabonèse

Vice Chairmen
Vice-Présidents

His Excellency R.C. KAMANGA
Son Excellence
Zambia - Zambie

His Excellency C.F. MAMA
Son Excellence
Dahomey

His Excellency M.E. HAMZA
Son Excellence
Sudan - Soudan

MEMBER NATIONS IN THE REGION
ETATS MEMBRES DE LA REGION

A. DELEGATES - DELEGUES

ALGERIA - ALGERIE

ALLOUM, Djafeur	Directeur de la Production végétale Ministère de l'Agriculture
HAKKA, Behaïssa	Directeur des Forêts et de la Défense et Restauration des Sols, Ministère de l'Agriculture
ERAHIMI, Boualem	Sous-Directeur de la Réglementation Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
ELARBI, Mohamed A.	Ingénieur, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
SEGHIRATE, Abderrahmane	Ministère des Affaires étrangères

BOTSWANA

MASISI, Edison Setlhom	Minister of Agriculture
SEKGOMA, M.S.P.	Extension and Conservation Officer Ministry of Agriculture

BURUNDI

BIGAYIMPUNZI, P.	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
KAFURERA, Joseph	Directeur du Département central technique de Planification agricole
RUVAKUBUSA, Jacques	Directeur du Département de l'Elevage Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

CAMEROON - CAMEROUN

AWUNTI, J.C.	Vice-Ministre de l'Agriculture
ASSOUMOU MBA, Daniel	Directeur Adjoint de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture
ONANA SHE, Robert	Docteur Vétérinaire, Ministère de l'Elevage et des Industries animales
DANG MEKOULA, Daniel	Secrétaire permanent, Comité national FAO/CMCF

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LE DOUBER, Jean-Pierre	Chef du Bureau d'Etudes Ministère du Développement rural
PASSOROCOU, Robert	Directeur des Forêts, Direction générale des Eaux et Forêts
POULCUGOU, Ambroise	Docteur Vétérinaire Ministère du Développement rural

CHAD - TCHAD

COLO, François	Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
MATTA, Raymond	Directeur, Eaux et Forêts
ALYO, Service Joseph	Chef de Service administratif à la Direction de l'Elevage (Contrôleur d'Elevage)
HONCA, Enoch	Directeur ad interim de l'Agriculture

CONGO, PEOPLE'S REPUBLIC OF - REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

SITA, Sebastien	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, des Eaux et Forêts
TCHICAYA, Joseph	Directeur général des Services agricole et zootechnique
N'GOUCLALI, Rigobert	Directeur des Eaux et Forêts

DANOMBEY

MAMA, Chabi Fourdouna	Ministre du Développement rural et de la Coopération
GRIMAUD, Maximilien	Directeur de l'Agriculture
D'ALMEIDA, Francis	Directeur du Service d'Alimentation et de Nutrition

ETHIOPIA - ETHIOPIE

HAILE SELASSIE, Belay	Head, Regulatory, Research and Services Department
YESHEWALUL, Ayele	Assistant Minister, Ministry of Agriculture

BERHE, Berhane	Head, Soil and Water-Conservation Division, Ministry of Agriculture
GETACHEW, Araaya	Head, Technical Assistance Division Ministry of Agriculture

FRANCE

CHOUILLOU, Jacques	Sous-Directeur des Relations internationales et de la Coopération technique au Ministère de l'Agriculture
GLOANNEC, Camille	Conseiller à la Mission d'Aide et Coopération, Libreville

GABONESE REPUBLIC - REPUBLIQUE GABONAISE

NGUEMA-NDONG, François	Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture de l'Elevage, de la Recherche scientifique et de l'Environnement
LANDJI, Rigobert	Ministre des Eaux et Forêts
BEKALE, Georges	Ingénieur agronome, Directeur des Services agricoles
KOUNDA KIKI, Paul	Ingénieur agronome, Directeur de l'Economie rurale
ROGOMBE, Jacques	Ingénieur des Eaux et Forêts, Directeur des Forêts
ADANDE, Jean-Félix	Docteur Economiste, Premier Conseiller d'Ambassade du Gabon à Paris
ENGONE, Eyariste	Ingénieur de Techniques agricoles, Attaché à la Direction des Services agricoles
AZIZET, Mme Fall Ndiaye	Infirmière Sage-Femme - Monitrice Directrice des Affaires sociales
AMBOURQUET-DEMEAT, J.F.	Professeur de Philosophie, Président de la Commission gabonaise pour l'UNESCO
REVICHET, Henri	Pharmacien, Directeur-adjoint de la Santé publique
BIEANG, Léon	Contrôleur d'Elevage-Adjoint au Chef de Service d'Elevage

THE GAMBIA - GAMBIE

M'JIE, Aliou Badara	Minister of Agriculture and Natural Resources
M'DOG'B, Francis	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources
MAREHAM, L.J.	Director of Agriculture, Department of Agriculture
M'DOW, W.G.M.	Chief Veterinary Officer, Veterinary Headquarters, Abuko

GHANA

ADDIC, D.K.	Commissioner for Agriculture Ministry of Agriculture
NICHOLAS, M.S.O.	Agricultural Development Coordinator Ministry of Agriculture
FOLI, Jonas Kwami Dotse	Counsellor, Embassy of Ghana, Kinshasa

IVORY COAST - COTE D'IVOIRE

COULIZALY DANGASSARÓ, J.	Chargé d'Etudes, Ministère du Plan
LOHOURIGHON, Zagote	Directeur des Reboisements, Ministère de l'Agriculture
POURQUET, Joachim	Directeur de la Production agricole, Ministère de l'Agriculture

KENYA

NYAGAH, J.J.M.	Minister of Agriculture
NDOTO, J.K.	Deputy Secretary, Ministry of Agriculture
MACHAYO, Alfred	Head of Crop Production Division Ministry of Agriculture
LIJOCDI, J.L.	Senior Planning Officer Ministry of Agriculture
ONYANGO, J.D.O.	Deputy Chief Conservator of Forests Ministry of Natural Resources

LESOTHO

MASEREDANE, N.S.	Deputy Prime Minister and Minister for Agriculture
RAKHETLA, K.T.J.	Permanent Secretary for Agriculture Ministry of Agriculture
RADITAPOLE, Norman Napo	Director of Veterinary Services Ministry of Agriculture
MOCHOCHOKO, Godfrey	Agricultural Officer (Extension) Ministry of Agriculture
MALEPHANE, J.M.	Foreign Officer, Ministry of Agriculture

LIBERIA

SAYEH, Anthony	Assistant Minister of Agriculture Ministry of Agriculture
FROMOYAN, Alfred	Director, Agricultural Extension Ministry of Agriculture

MALI

COULIBALY, Sidi	Ministre de la Production Ministère de la Production
KEITA, Jean Djigui	Conseiller technique Ministère de la Production
TRAORE, Caramé	Conseiller technique Ministère de la Production

MAURITANIA - MAURITANIE

CEBIKH BENANI, Youba	Directeur de l'Agriculture
----------------------	----------------------------

MAURITIUS - ILE MAURICE

ROY, Bhowanee Dial Nuboo	Chief Agricultural Officer, Ministry of Agriculture and Natural Resources
--------------------------	--

MOROCCO - MAROC

KASSA, Abderrahmane	Directeur adjoint de la Recherche agronomique, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
---------------------	--

NIGERIA

OKEZIE, J.C.J.	Federal Commissioner for Agriculture and Natural Resources
SHAIK, Bukar	Permanent Secretary, Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources
POPO, D.G.	Deputy Permanent Secretary, Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources
OLORUNTOBA, B.	Director, Federal Department of Agriculture
OSIHARA, Chikwe	Director of Agricultural Research Ministry of Agriculture
MCHAMLED, Inuwa	Director, Federal Livestock Department
OJENKON, O. Ojeaga	Agricultural Counsellor and Permanent Representative of Nigeria to FAO
ADEFEMIWA, E.O	First Secretary, Ministry of External Affairs
UDA, F.H.	Confidential Secretary

RWANDA

MUEILICI, Alphonse	Directeur de l'Agronomie
--------------------	--------------------------

SENEGAL

TALL, Moktar	Directeur des Services Agricoles Ministère du Développement Rural
SIDIBE, Loubacar	Inspecteur des Eaux et Forêts Ministère du Développement Rural
BA, M'Daye	Docteur vétérinaire Ministère du Développement Rural

SIERRA LEONE

FORNA, A.G. Sembu	Minister of Agriculture and Natural Resources
JABATI, Sulaiman	Ambassador of Sierra Leone to Italy Permanent Representative of Sierra Leone to FAO

MASON, G.D.	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources
KAMARA, Raymond Saidu	Assistant Chief Veterinary Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources

SUDAN - SOUDAN

HAMZA, Mohamed Elnasri	Minister of Animal Production
MANSOUR, Kamil	Under-Secretary, Ministry of Agriculture
MAHMOUD, Ali Hassan	Senior Specialist, Animal Production Ministry of Animal Production
YASSIN, Mamoun	Director, Department of Agricultural Economics and Statistics, Ministry of Agriculture
BALLAL, Abbas	Acting Assistant Director for Development, Ministry of Rural Development and Cooperatives
BASSICUNI, David Suleiman	Assistant Director for Animal Production Southern Region, Regional Ministry of Agriculture, Irrigation, Forestry and Animal Production

SWAZILAND

DHLADHLA, Elias E.S.	Minister of State for Health and Education
NSIDANDZE, Benjamin	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture
SIDANYONI, Shadrack	Permanent Secretary, Ministry of Commerce and Cooperatives

TOGO

MEATCHI, Antoine	Ingénieur Conseiller Technique Ministère de l'Economie Rurale
AMAIZO, Basile	Docteur vétérinaire, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie Rurale

KOFFI, Omer	Ingénieur au Ministère de l'Economie Rurale
AMEDEGHATO, Patrice	Ingénieur agronome, Directeur du Service de l'Enseignement agricole Ministère de l'Economie Rurale
D'ALMEIDA, Gratien	Economiste, Chef de la Division Agricole au Service du Plan, Secrétariat d'Etat à la Présidence de la République
GHROFOUH, Bruno	Ingénieur des Eaux et Forêts Ministère de l'Economie Rurale

TUNISIA - TUNISIE

BEN AISSA, Jamaleddine	Ingénieur principal, Sous-Directeur des Forêts
------------------------	---

UGANDA - OUGANDA

OKAI, Matthew	Deputy Commissioner of Agriculture Ministry of Agriculture, Forestry and Cooperatives
MASAABA, Nasani Eri	Senior Veterinary Officer Ministry of Animal Resources
MWANCA, E.K.B.	Conservator of Forests, Ministry of Agriculture, Forestry and Cooperatives

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

KASICA, H.	Director of Agriculture and Advisory Services, Ministry of Agriculture
SWAI, S.N.	Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture

UPPER VOLTA - HAUTE VOLTA

DA, Dogh Marc	Chef du Personnel au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ZIBA, Casimir	Chef de Service de la Chasse et de la Protection de la Nature, Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols

DALIMA, Emmanuel	Chef du Service de l'Aménagement Rural et de la Production Animale
SANON, Salia	Directeur Adjoint du Développement Rural, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, des Eaux et Forêts

ZAIRE, THE REPUBLIC OF - REPUBLIQUE DU ZAIRE

KAYINGA, Onsi N'dal	Conseiller National chargé de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture
LUMBALA, Kabuyi	Directeur des Etudes et de la Politique Agricole, Département de l'Agriculture
MAZOL, Na-Akweti	Directeur, Chef de Service de la Production Agricole au Département de l'Agriculture
PONGC a NUMBE	Chargé d'Affaires ad interim Ambassade du Zaïre au Gabon

ZAMBIA - ZAMBIE

KAMANGA, R.C.	Cabinet Minister for Rural Development
MUMBEKA, Lundoulo	Assistant Secretary, Ministry of Rural Development
LUZONGO, Daniel Hamene	Director of Agriculture Ministry of Rural Development
KAUNDA, Chad Mwape	Conservator, Management Services, Ministry of Lands and Natural Resources

B. OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS -- OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES

UNITED KINGDOM -- ROYAUME UNI

ASHTON, Kenneth George	Assistant Secretary, Head of FAO Department, Overseas Development Administration, Foreign and Commonwealth Office
------------------------	--

UNITED STATES -- ETATS UNIS D'AMERIQUE

PARAMORE, Lee R.	International Organizations Staff Office of Assistant Secretary for International Affairs and Commodity Programmes Department of Agriculture
OLSON, Robert K.	Bureau of International Organizations Affairs, Department of State
DEYOE, Carrol F.	Special Assistant (FAO Liaison) Office of Agriculture, Technical Assistance Bureau, Agency for International Development
BRANET, Robert W.	Assistant Director, European Regional Research Office, Agricultural Research Service, American Embassy, Rome

PERMANENT OBSERVERS FROM THE HOLY SEE --
OBSERVATEURS PERMANENTS DU SAINT-SIEGE

N'GOUBA, Père Hilaire	Supérieur de la Mission de Tchibanga
RUHLMANN, Pierre	CARITAS Internazionalis (Rome)

C. REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES

TIROLIEN, Guy

Resident Representative of the
United Nations Development Programme
in Gabon

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA - COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

PINDER, Frank E.

Special Adviser to the Executive Secretary

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT -
CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

DELGADO, Pedro

Director for Trade Expansion and Economic
Cooperation

KNOWLES, Oliver

Inter-Regional Adviser

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE

RAKOTQARIVONY, Francklin

Administrateur de Programmes au Bureau
de zone de l'Afrique Centrale, Brazzaville

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME -
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TIROLIEN, Guy

Resident Representative

SAINTE-CLAIRE Deville

Officer-in-Charge

HOOPER, Edward'

Administrateur du Programme

SAAD, Mme. Josette

Assistant chargée du Programme PNUD,
Libreville

WORLD FOOD PROGRAMME - PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ANNAN, J.S.

Director, Division of External Relations
and General Services

DIAM, A.M.

Représentant du P.A.M. au Gabon

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION -
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

KOUDOGBO, O.E.

Regional Adviser on Rural Development

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION -
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE

DEHEYN, Jean-Jacques

Deputy Chief, Division of Agricultural
Education, Paris

WORLD HEALTH ORGANIZATION - ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

RALINORO, C.

WHO Representative in Yaounde

MARTINEAUD, M.L.L.

Nutritionist, Inter-Country Projects,
Cameroon

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT -
BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

SCHAEFER-KEHNERT, Walter

Senior Agriculturist, Bank's Permanent
Mission in East Africa

D. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS INTERGOUVERNMENTALES

EAST AFRICAN COMMUNITY - COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

MUWONGE, Andrew Agricultural Economist (Arusha)

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY - COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'EUROPE

WERBLOF, Uwe Contrôleur technique du Fonds Européen
du Développement

MULLER, Jean-Claude Chef de Division, Commission des
Communautés Européennes

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY - ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

QUAGRAINE, K.A. Head, Scientific Department

WEST AFRICAN RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION -
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU RIZ DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST

DIOUF, Jacques Secrétaire Exécutif

CONFERENCE SECRETARIAT
SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Conference Secretary Secrétaire de la Conférence	Y. HABTU
Conference Affairs Officer Administrateur	G. TEDESCO
Reports Officer Chargé des rapports	M. JEVREMOVIC
Assistant Reports Officer Assistant Chargé des rapports	T. TAKA
Information Officer Chargé de l'information	M. LAMINE
Assistant Information Officer Adjoint à l'information	P. MENGIN
Documents Officer Documentaliste	L.L. BADOLATI (Mrs/Mme)
Interpreters Interprètes	J. CHEVASSUS (Miss/Mlle) C. DUCROUX (Miss/Mlle) A. HUBNER (Miss/Mlle) M. SWANTON (Miss/Mlle)
Translators Traducteurs	J. BRASSEAU J. MARECHAL
Secretaries Secrétaires	D. ARBIB-SACCO (Mrs/Mme) Y. DAVEL (Miss/Mlle) O. HABEICHE (Miss/Mlle) B.M. KENNING (Miss/Mlle) R. LAURENT (Mrs/Mme) U. SHERMAN (Mrs/Mme) M.C. TARBEZ (Miss/Mlle)

FAO STAFF
FONCTIONNAIRES DE LA FAO

Headquarters - Siège

A.H. BOERMA	Director-General Directeur-général
Juan Felipe YRIART	Assistant Director-General Sous-Directeur général
S.C. SAR	Chief, Africa Area Service Chef du Service Afrique
C. BROCHU	Investment Centre Centre d'investissement
R. DEVRED	Research Organization Specialist Specialist de l'organisation de la recherche
T.S.B. ARIBISALA	Director, Agricultural Services Division Directeur, Division des Services agricoles
P.B. MAHLER	Senior Officer, Natural Resources and Environment Fonctionnaire principal, Ressources naturelles et environnement
J. RENDEL	Chief, Animal Production Service Chef du Service de la production animale
J.C. WESTOBY	Director, Programme Coordination and Operations, Forestry Department Directeur, Coordination du Programme et des Forêts, Département des Forêts
S.M. TAYLOR	Senior Economist, Africa Group Policy Analysis Division Economist principal, Groupe Afrique, Division de l'Analyse économique
A. VON DER OSTEN	Assistant Chef de Cabinet Sous-Chef de Cabinet

J. ANNAN	Director, Division of External Relations and General Services, World Food Programme Directeur, Division des relations extérieures et des services généraux Programme alimentaire mondiale
A.M. DIAW	WFP Representative in Gabon Représentant du PAM au Gabon
 <u>Regional Office - Bureau régional</u>	
M.C. MENSAH	Assistant Director-General, Regional Representative Sous-Directeur général, Représentant régional
E.A. OKWUOSA	Agricultural Planning Economist Joint ECA/FAO Agriculture Division Division (planification agricole) Division mixte de l'agriculture CEA/FAO
J.C. PROUST	Regional Nutrition Officer Fonctionnaire régional (nutrition)
M.E.R. THOMAS	Regional Animal Production and Health Officer Fonctionnaire régional (production et santé animales)
P.D. SAM	Regional Agricultural Education, Extension and Rural Youth Officer Fonctionnaire régional (éducation et vulgarisation agricoles et jeunesse rurale)
C. DES BOUVRIE	Regional Land and Water Development Officer Fonctionnaire régional (mis en valeur des terres et des eaux)
G. CAMPLEMAN	FAO Federal Fisheries Adviser, Lagos Conseiller Fédéral en matière de pêches, Lagos
Noël BROUARD	Director, National Institute of Forestry Studies, Cap Esterias, Gabon Directeur, Institut National d'Etudes Forestières, Cap Esterias, Gabon

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Rôle et fonctions des Bureaux régionaux et des Bureaux dans les pays

A l'attention de la FAO

1. Renforcer davantage les Bureaux régionaux et réduire la concentration des pouvoirs au Siège (94, 102, 103).
2. S'assurer que les Bureaux régionaux aident les pays à élaborer et mettre en oeuvre les politiques et programmes agricoles (103).
3. Renforcer les pouvoirs et l'autorité du Représentant régional en ce qui concerne la prise des décisions (105).
4. Faire en sorte que les problèmes et programmes régionaux de la FAO relèvent du Bureau régional (105).
5. Transférer les responsabilités et décentraliser les activités régionales de la FAO au profit des Bureaux régionaux qui devront disposer du personnel et des moyens financiers nécessaires (106).
6. Intensifier les efforts pour recruter des experts africains à tous les niveaux de l'Organisation (80, 93, 106, 110).
7. Inviter le Comité composé de l'Algérie, du Kenya, du Nigéria et du Zaïre, à fournir sous peu des avis et à aider le Sous-Directeur général et Représentant régional à formuler des propositions appropriées pour renforcer le Bureau régional pour l'Afrique (C 107).
8. Renforcer les bureaux des Conseillers agricoles principaux/représentants dans les pays, indépendants mais travaillant en liaison étroite avec le PNUD et directement responsables devant le Représentant régional de la FAO (79, 108, 110).
9. Améliorer le système de recrutement des experts et assurer la mise en oeuvre efficace des programmes de terrain (80, 83, 96).

A l'attention des gouvernements

10. Coopérer avec le Directeur général pour recruter des experts africains à tous les niveaux de l'Organisation (80, 93, 106, 110).

Aspects internationaux des ajustements agricoles en Afrique dans le cadre de la stratégie pour l'Afrique au cours de la deuxième Décennie pour le développement

A l'attention de la FAO

11. Demander la collaboration et la participation des représentants des pays africains pour l'étude de 1973 sur l'ajustement agricole (68, 111).
12. Aider à élaborer et à mettre en oeuvre les programmes d'ajustement agricole (112, 119).
13. Participer aux études en vue de produire de l'équipement agricole et d'autres biens de production agricole normalisés dans la région Afrique (114).
14. Aider à assurer des prix stables et équitables et des débouchés élargis pour les produits agricoles d'exportation (67, 68, 87, 88, 92, 115).

15. Etudier en détail, dans l'étude sur les ajustements préparée pour la Conférence de 1973, les effets pour les produits agricoles primaires du développement des produits synthétiques et de remplacement (68, 116).

16. Aider à la promotion des marchés d'exportation en collaboration avec la CNUCED et le GATT (88, 92, 115, 118).

A l'attention des gouvernements

17. Collaborer avec le Directeur général pour l'étude de l'ajustement agricole (111).

18. Stimuler le commerce et la coopération économique entre pays africains (113).

19. Encourager une plus grande autonomie à l'échelle du continent (113).

20. Collaborer aux études sur le matériel agricole normalisé et autres biens de production agricole (114).

21. Inviter les pays développés à coopérer sincèrement pour résoudre la question de l'ajustement agricole (121).

Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture

A l'attention de la FAO et de la CEA

22. Aider à améliorer les moyens de communication par voie terrestre, maritime et aérienne entre pays et entre sous-régions (125).

23. Analyser les effets que les liens économiques et commerciaux existant avec les pays développés exercent sur le commerce intra-africain (127).

24. Entreprendre les études approfondies de la phase II sur le commerce intrarégional et la coopération économique dans le domaine de l'agriculture en commençant par la Sous-Région Afrique de l'Ouest; établir une stratégie pour la promotion du commerce intrarégional (129, 131, 134, 138, 143).

25. Aider à appliquer les recommandations concernant l'agriculture faites par la réunion d'experts sur la coopération en Afrique de l'Est (131).

26. Etudier la transformation des produits agricoles et les possibilités d'entreprises multinationales dans ce domaine et dresser l'inventaire des entreprises industrielles qui pourraient être envisagées (139).

27. Prendre des mesures pour instituer, sous l'égide de l'OUA, une commission pour le marché commun africain (141, 143).

A l'attention des gouvernements

28. Rechercher une amélioration des termes de l'échange et une expansion des marchés en vue de mettre en oeuvre une politique commune du commerce extérieur (128).

29. Approuver le projet de demande d'assistance adressée au PNUD pour la constitution d'un Groupe consultatif sur le développement des industries agricoles et alimentaires (136).

30. Réorienter les stratégies de développement national dans le but de les harmoniser avec les objectifs à long terme de la coopération et du commerce intra-africains (137).

31. Fournir à la FAO et à la CEA les données nécessaires pour la réalisation des études de la phase II et faire en sorte que les experts techniques nationaux soutiennent pleinement les missions FAO/CEA chargées d'effectuer ces études (138, 143).

32. Créer la volonté et la détermination politiques nécessaires pour promouvoir la coopération économique et le commerce intrarégional (140).

33. Prendre des mesures en vue de créer une Commission pour le marché commun africain (141, 143).

34. Prendre des mesures concrètes pour promouvoir la coopération économique et le commerce intra-africain des produits agricoles et des produits industriels d'origine agricoles (142).

Développement de l'élevage

A l'attention de la FAO

35. Participer à la planification du développement intégré de l'élevage et à des programmes d'action (145).

36. Entreprendre, dans la Sous-Région centre-ouest ainsi qu'au Soudan, des enquêtes sur l'élevage et les herbages (134, 145).

37. Fournir une aide aux pays africains en matière de production laitière dans le cadre du Programme international de coordination du développement laitier (145).

38. Aider les pays dans leurs efforts visant à "stratifier" la production animale (146).

39. Aider à éliminer les principales maladies animales (148, 150).

40. Intensifier les efforts visant à fixer des critères de définition des zones exemptes de maladies qui soient admis sur le plan international (63, 90, 148).

41. Accorder une attention accrue, dans le cadre du PAM, à l'alimentation animale (149).

42. Favoriser, en collaboration avec l'OUA/STRC, l'exécution des programmes de lutte contre les maladies (151).

43. Aider les Etats Membres dans le domaine de la formation aux niveaux moyen et supérieur (152).

44. Contribuer à l'amélioration de la commercialisation des animaux et des produits de l'élevage (154).

45. Accélérer, en collaboration avec la BIRD, le PNUD et les organismes bilatéraux, la création d'un Institut de la recherche en matière de production et de santé animales pour l'Afrique au Sud du Sahara (152, 158).

A l'attention des gouvernements

46. Mettre au point des systèmes intégrés d'élevage et d'agriculture adaptés aux conditions socio-économiques des divers pays de la Région en apportant aux régimes fonciers les modifications nécessaires (146).

47. Entreprendre des programmes d'action nationaux et régionaux concernant l'utilisation rationnelle des parcelles d'embouche et les bonnes pratiques de sélection fondées notamment sur l'insémination artificielle (147).

48. Accorder plus d'attention aux mesures d'application à prendre dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre les maladies afin d'accroître l'efficacité des programmes entrepris dans ce domaine au niveau régional (148).

49. Accorder une plus large place à la formation à tous les niveaux et améliorer la situation des éleveurs (152).

Forêts

A l'attention de la FAO

50. Stimuler la recherche et promouvoir l'échange d'informations en ce qui concerne les méthodes de sylviculture propres à assurer la régénération des forêts tropicales (163).
51. Fournir aux pays de la Région des renseignements à jour sur les essences et techniques de plantation intéressantes (65, 164).
52. Organiser une mission pilote sur les problèmes des terres marginales pour les pays du Sahel-sud-saharien (165).
53. Entreprendre des études de marché pour identifier les possibilités de développement du commerce intrarégional des produits forestiers (166).
54. Participer à la promotion de l'éducation et de la formation forestières à tous les niveaux, y compris l'octroi de bourses d'études dans les institutions existant déjà dans la Région (171).
55. Fournir une assistance en vue de mettre en valeur les terres marginales et d'enrayer la désertification (171).
56. Renforcer la capacité du Bureau régional pour qu'il puisse servir les Etats Membres dans le secteur des forêts et de la faune sauvage (171).

A l'attention des gouvernements

57. Améliorer l'information des planificateurs et des responsables des décisions touchant le rôle de la forêt dans le développement économique et social (162).
58. Entreprendre des essais d'essences contrôlés pour la création de forêts artificielles (164).
59. Coopérer avec la FAO pour l'enquête sur le rôle joué par la viande de gibier dans la consommation de protéines en Afrique (168).
60. Etablir des plans de développement du secteur des forêts et des industries forestières (171).

Politiques alimentaires et nutritionnelles

A l'attention de la FAO

61. Aider à effectuer des enquêtes intégrées sur le budget et la consommation des ménages (175).
62. Participer aux programmes de recherche appliquée sur les régimes alimentaires locaux en vue d'assurer une meilleure utilisation des denrées alimentaires disponibles (73, 89, 182).
63. Organiser des conférences interministérielles aux niveaux national et régional pour examiner le rôle de la nutrition dans la planification du développement économique et social (183).
64. Participer à la formation du personnel national chargé de l'élaboration des politiques alimentaires et nutritionnelles (183).

65. Organiser des cycles d'études et des stages de formation et étudier la possibilité de créer, dès que possible, un Institut africain de nutrition appliquée, comme l'a recommandé la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (184).

A l'attention des gouvernements

66. Réorienter, chaque fois que cela est nécessaire, les politiques nationales agricoles pour ajuster la production alimentaire aux besoins nutritionnels et réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements alimentaires (176, 177).

67. Accorder une plus large attention à la formation des femmes en matière nutritionnelle et agricole (178).

68. Renforcer le rôle des organismes chargés de coordonner les politiques nutritionnelles nationales ou créer de tels organismes lorsqu'il n'en existe pas (181).

69. Entreprendre des programmes de recherche appliquée sur les régimes alimentaires locaux en vue d'assurer une meilleure utilisation des denrées alimentaires disponibles sur place (73, 89, 182)

70. Tenir des réunions interministérielles en vue de favoriser la compréhension et l'échange d'informations sur les politiques alimentaires et nutritionnelles (183).

Mise en valeur des ressources en terres et en eaux

A l'attention de la FAO

71. Aider à la formation de spécialistes et de techniciens des sols, ainsi qu'à la création d'instituts pédologiques nationaux (187).

72. Etudier la possibilité de créer un Comité régional de corrélation des sols pour l'Afrique de l'Est (188).

73. Participer aux enquêtes sur les ressources en eaux et à la création de comités nationaux pour l'utilisation des terres et des eaux (190).

74. Prendre l'initiative de la coopération régionale pour la prospection et l'exploitation des nappes souterraines (193).

75. Organiser un séminaire sur le développement de la petite hydraulique au service de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et de l'Est.

76. Intégrer les essais d'engrais dans les programmes de classification des sols et les pratiques culturales (195).

77. Etudier, en collaboration avec l'ONUDI, la possibilité de produire sur place des engrais en vue d'approvisionner les marchés intrarégionaux (197).

78. Créer une commission régionale pour l'utilisation des terres et des eaux (201).

A l'attention des gouvernements

79. Créer des comités nationaux pour l'utilisation des terres et des eaux dans le cadre du processus de planification économique (191).

Problèmes d'emploi rural et programmes de développement économique

A l'attention de la FAO

80. Renforcer la collaboration avec l'OIT pour fournir conseils et assistance aux Etats Membres d'Afrique dans le domaine de la planification nationale de l'emploi (205).

81. Participer, en collaboration avec des sources d'assistance internationale et bilatérale, à l'exécution de programmes de développement rural générateurs d'emplois, notamment les programmes de réinstallation (211).

82. Donner conseils et assistance pour la planification du développement rural orienté vers l'emploi et le renforcement des services statistiques nationaux (215).

83. Créer des postes d'économistes spécialistes de la production au Siège et dans les Bureaux régionaux (215).

A l'attention des gouvernements

84. Faire appel à tous les secteurs de l'économie pour absorber la main-d'oeuvre excédentaire dans les zones rurales et urbaines (204).

85. Atténuer le déséquilibre entre zones rurales et zones urbaines en ce qui concerne les revenus et salaires, les services et équipements sociaux (207).

86. Améliorer les services de commercialisation, notamment par la création de coopératives, de façon que les agriculteurs reçoivent des prix justes et équitables (208).

87. Réorienter les systèmes nationaux d'enseignement pour tenir compte des besoins économiques et sociaux de la population en vue de fournir des possibilités d'emploi appropriées (209).

88. Introduire le type de mécanisation le mieux adapté aux systèmes agricoles pratiqués (213).

89. Décentraliser les services destinés à l'agriculture et les industries de transformation pour les implanter dans de petites agglomérations rurales (214).

Enseignement et formation agricoles

A l'attention de la FAO

90. Participer à l'élaboration de programmes de formation au niveau moyen (218).

91. Aider à élaborer des programmes d'enseignement et de formation pertinents (219).

92. Participer à l'élaboration de programmes pour la mise au point de systèmes d'enseignement et de formation non scolaires à l'intention des familles rurales sur une base régionale (220, 222).

93. Créer au Bureau régional un poste d'expert des programmes de vulgarisation destinés aux jeunes (221).

94. Renforcer, en collaboration avec l'Unesco et l'OIT, les systèmes de formation existants dans le domaine de l'agriculture, de la planification et de la recherche (223).

95. Participer aux réunions et stages d'études nationaux et régionaux en matière d'enseignement agricole et octroyer davantage de bourses de perfectionnement (224).

96. Aider à organiser la formation en cours d'emploi des vulgarisateurs et la formation des agriculteurs par l'alphabétisme fonctionnel (225).

A l'attention des gouvernements

97. Orienter l'éducation et la formation agricoles de façon à améliorer le niveau général d'instruction des populations rurales (217).

98. Apporter plus d'attention à l'éducation et à la formation des femmes (221).

99. Appuyer la création d'un centre plurinational de formation des moniteurs chargés des programmes à l'intention des jeunes (221).
100. Promouvoir un resserrement de la coopération entre les Etats Membres en ce qui concerne l'enseignement supérieur dans divers domaines: forêts, art vétérinaire et génie rural (223).
101. Harmoniser les normes d'enseignement dans les établissements d'enseignement d'Afrique (225).
102. Fournir aux vulgarisateurs une bonne formation pluridisciplinaire portant notamment sur l'écologie en général et les ressources naturelles (226).

Recherche agronomique

A l'attention de la FAO

103. Améliorer les services d'information sur la recherche pour accroître la coopération entre pays et régions (66, 229).
104. Accroître l'appui et l'assistance dans le domaine de la recherche agricole au niveau national et de la formation de chercheurs et techniciens de la recherche (235, 240).
105. Aider les pays à élaborer des méthodes de coopération en matière de recherche et à définir les priorités dans ce domaine (236).
106. Fournir une assistance en matière de recherche pour la planification des travaux, l'élaboration des projets, la coordination des programmes, l'application des systèmes d'information et la diffusion des connaissances scientifiques (236).
107. Mener une étude exhaustive sur la création d'une commission interafricaine de la recherche agronomique sous l'égide de l'OUA/STRC (238).
108. Développer les programmes de bourses en matière de recherche (239).
109. Renforcer la recherche opérationnelle et la lutte contre le criquet nomade, avec l'aide du PNUD (241).
110. Aider à l'implantation d'une station de recherche sous-régionale dans la zone équatoriale (242).
111. Etudier la possibilité d'établir des programmes de réseaux de recherche analogues à ceux de l'ADRAO pour d'autres produits agricoles clés (244).

A l'attention des gouvernements

112. Participer aux projets CARIS et AGRIS (230).
113. Créer des offices nationaux de recherche agronomique (237).
114. Accorder un statut et des possibilités de promotion aux chercheurs et hommes de science (243).
115. Normaliser les qualifications et le statut des chercheurs dans la Région.
116. Créer des laboratoires nationaux d'un type particulier, chargés d'étudier les résultats de la recherche et de les "traduire" en un langage compris par les petits agriculteurs.
117. S'assurer que les travaux des instituts privés étrangers de recherche sont pertinents et axés sur les besoins des pays africains en matière de développement.

Programme régional à moyen terme

A l'attention de la FAO

- 118. Améliorer et simplifier la présentation du Programme à moyen terme (250).
- 119. Définir clairement les stratégies en indiquant l'ordre de priorité choisi (250).
- 120. Fixer l'ordre des priorités pour les secteurs suivants du Programme régional à moyen terme pour 1974/75: cultures vivrières, pêches, élevage, forêts, y compris l'infrastructure et les services de soutien, tels que les échanges, la recherche, la formation, la lutte contre les maladies, la transformation des produits, la commercialisation et le crédit (252).

Activités générales

A l'attention de la FAO

- 121. Inscrire la question des pêches à l'ordre du jour de la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (61, 85).
- 122. Venir en aide aux comités nationaux de la CMCF (74, 95).
- 123. Mettre en oeuvre la résolution 8/71 sur la décolonisation adoptée à la seizième session de la Conférence de la FAO (83, 97).
- 124. Expédier rapidement les publications de la FAO et les documents de la Conférence (257).

ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président et des Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour.

II. L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN AFRIQUE: SITUATION ET PERSPECTIVES, ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION

4. Exposé liminaire du Directeur général.
5. Exposé du Secrétaire exécutif de la CEA.
6. Exposé du Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique.
7. Exposé du Directeur exécutif du PAM.
8. Exposés nationaux.
9. Aspects internationaux des ajustements agricoles dans le cadre global de la stratégie pour l'Afrique au cours de la DD2.

III. SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION DANS LE CADRE DES DOMAINES PRIORITAIRES

A. Action régionale en cours (Comité I)

10. Activités du programme de nutrition et politique de développement de la production alimentaire en Afrique
11. Activités forestières en Afrique - Examen du rapport de la Commission des forêts pour l'Afrique (Nairobi, janvier-février 1972)
12. Développement de l'élevage - Viande bovine - entreprise d'envergure pour l'Afrique.
13. Mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique.

B. Orientation future des activités régionales concernant les grands problèmes (Comité II)

14. Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture.
15. Problèmes d'emploi rural et programmes de développement agricole en Afrique.
16. Situation de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique en Afrique - tendances actuelles et orientation future.

IV. PROGRAMME DE LA FAO DANS LA REGION

17. Le programme régional à moyen terme - tendances et orientation.

V. ROLE ET FONCTIONS DES BUREAUX REGIONAUX ET DES BUREAUX DANS LES PAYS EN RELATION AVEC
LES ROLE ET FONCTIONS DU SIEGE

18. Schéma du rapport de l'expert-conseil (Doc. ARC/72/12).

VI. CONCLUSION

19. Autres questions.

20. Examen du Rapport et adoption.

21. Date et lieu de la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

22. Cérémonie de clôture.

LISTE DES DOCUMENTS

A. Information générale

ARC/72/INF/1	Note d'information
ARC/72/INF/1(a)	Formule d'inscription
ARC/72/INF/2	Calendrier (plénière)
ARC/72/INF/2(a)	Calendrier (Comités techniques)
ARC/72/INF/3/Rev.1	Liste des documents
ARC/72/INF/4	Recommandations de la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et mesures prises
ARC/72/INF/5/Rev.2	Liste des participants
ARC/72/INF/6	Extraits des rapports des Septième session du Comité des pêches, Première session du Comité de l'agriculture, Première session du Comité des forêts, Vingt et unième session du Comité du programme
ARC/72/INF/7	Grandes lignes de politique devant faire l'objet de l'exposé introductif du Directeur général devant la Conférence régionale
ARC/72/INF/8	Pouvoirs, mandat et statut constitutionnel des Conférences régionales
ARC/72/INF/9	Discours d'ouverture du Sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique (Comités techniques)
ARC/72/INF/10	Liste du personnel de la FAO participant à la septième conférence régionale pour l'Afrique

B. Documents de base

ARC/72/1	Ordre du jour
ARC/72/1(e)	Ordre du jour annoté
ARC/72/2	Examen des activités de la FAO dans la Région par le Représentant général
ARC/72/3	Aspects internationaux des ajustements agricoles dans le cadre global de la stratégie pour l'Afrique au cours de la DD2
ARC/72/4	Activités au titre du programme de nutrition en relation avec la politique de développement de la production alimentaire en Afrique
ARC/72/5	Activités forestières en Afrique
ARC/72/6	Développement de l'élevage - viande bovine - entreprise d'envergure pour l'Afrique
ARC/72/7	Mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique
ARC/72/8	Commerce intrarégional et coopération dans le domaine de l'agriculture

- ARC/72/9 Problèmes d'emploi rural en relation avec le programme de développement agricole en Afrique
- ARC/72/10 Etat de l'éducation et de la recherche agricoles - Tendances actuelles et orientation future
- ARC/72/11 Programme régional à moyen terme - tendances et orientation
- ARC/72/12 Rôle, fonctions et interrelations des bureaux régionaux, des conseillers agricoles principaux/Représentants dans les pays et du Siège

C. Documents distribués à la Conférence

- ARC/72/CONF/1 Exposé liminaire du Directeur général
- ARC/72/CONF/2 Exposé du Secrétaire exécutif de la CEA
- ARC/72/CONF/3 Exposé du Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique

D. Rapports

- ARC/72/REP/II Rapport des Comités techniques I et II
- ARC/72/REP/III Rapport de la session plénière de la Conférence
- ARC/72/REF/IV Rapport de la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

ANNEXE V

COMITE TECHNIQUE I

14-18 septembre, 1972

BUREAU

M. Paul KOUNDA KIKI
Directeur de l'Economie rurale
République gabonaise

Président

Mr. Alfred MACHAYO
Head, Crop Production Division
Ministry of Agriculture
Kenya

Premier Vice-Président

M. Cheikh Youba BENANI
Directeur de l'Agriculture
Mauritanie

Deuxième Vice-Président

Mr. L.J. MARENAH
Director of Agriculture
Gambia

Troisième Vice-Président

Ordre du jour

- i) Activités au titre du Programme de nutrition et politique de développement de la production alimentaire en Afrique (Doc. ARC/72/4)
- ii) Développement de l'élevage - Viande bovine - entreprise d'envergure pour l'Afrique (Doc. ARC/72/6)
- iii) Mise en valeur des ressources en terres et en eaux en Afrique (Doc. ARC/72/7)
- iv) Activités forestières en Afrique (Doc. ARC/72/5)

COMITE TECHNIQUE II

18-22 septembre, 1972

BUREAU

Ato Ayele YESHEWALUL
Assistant Minister
Ministry of Agriculture
Ethiopie

Président

M. Joseph TCHICAYA
Directeur général des Services
agricole et zootechnique
République populaire du Congo

Premier Vice-Président

Mr. G.B. MASON
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Sierra Leone

Deuxième Vice-Président

M. Basile AMAIZO
Directeur Vétérinaire
Conseiller Technique au
Ministère de l'Economie Rurale
Togo

Troisième Vice-Président

Ordre du jour

- i) Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture (Doc. ARC/72/8)
- ii) Problèmes d'emploi rural en relation avec les programmes de développement agricole en Afrique (Doc. ARC/72/9)
- iii) Etat de l'éducation agricole (Doc. ARC/72/10(a))
- iv) Etat de la recherche agronomique (Doc. ARC/72/10(b))

